

DOSSIER N°01

LE COLTAN ET LES POPULATIONS DU NORD-KIVU

***CO-RECHERCHE : POLE INSTITUTE/CREDAP
Sous la direction de Aloys TEGERA, POLE INSTITUTE,
Manager.***

Membres du CREDAP participants à la co-recherche :

***Dr MIKOLO M. Sofia
Dr Adrien KATSOMYA TSONGO
Dr Albert MULOWAYI KATEMBWE
Ir MBOLELA LUPONGO***

Février 2001.

TABLE DES MATIERES

LE COLTAN ET LES POPULATIONS DU NORD-KIVU	1
CO-RECHERCHE : POLE INSTITUTE/CREDAP	1
SOUS LA DIRECTION DE ALOYS TEGERA, POLE INSTITUTE, MANAGER.	1
IR MBOLELA LUPONGO	1
1. INTRODUCTION.	4
2. METHODOLOGIE DU TRAVAIL	6
QUELQUES DONNEES DE BASE.	6
1. QU'EST CE QUE LE COLTAN.	6
2. HISTORIQUE DE DEUX JUMEAUX : TANTALE ET NIOBIUM.	8
3. LA PRODUCTION DE TANTALE ET NIOBIUM.	10
II. LE COLTAN ET LE KIVU EN RDC.	12
1. EXPLOITATION ET COMMERCIALISATION DU COLTAN	13
2. SOMIGL OU INSTITUTION D'UN MONOPOLE	15
3. POURQUOI CE MONOPOLE EST-IL OCTROYE A SOMIGL	15
4. GROGNE ET INQUIETUDE PARMIS LES NEGOCIANTS ET CREUSEURS.	17
5. UNE FEMME FORTE A LA TETE DE SOMIGL.	18
III. ENQUETE MENEES PAR DR MIKOLO DU 29/12/2000 AU 3/1/2001	19
Entretien avec les creseurs	19
Entretien avec Ingénieur Ntibategera Faustin, responsable de l'ONG UPADERI	21
Entretien avec le chef de collectivité de Bashali Mokoto, Roger Bashali.	24
Entretien avec le Président de la mutualité Bushenge/Hunde, Bernard Luanda.	25
Entretien avec l'administrateur de Walikale, Sylvain Mutumbi Munyanga.	25
Entretien avec deux femmes ménagères qui ont demandé l'anonymat.	26
Entretien avec un négociant, M. Bitota (par Mbolela)	26
IV. ENQUETE MENEES PAR DR MIKOLO DANS LE GROUPEMENT DE MATANDA, COLLECTIVITE DE BUHUNDE DU 30/01 AU 01/02 2001.	27
1. Entretien avec le chef de groupement, Lupfutso Safari.	28
2. Entretien avec Emmanuel Mulindwa, curé de la paroisse de Matanda.	31
3. Entretien avec Christine Kizimana, animatrice d'une ONG locale.	32

4. Entretien avec Alphonse Batibwira, enseignant à l'institut Matanda.	33
5. Entretien avec Nzakuza et Ndagije, creuseurs à Luwowo et Mishavu.	34
6. Entretien avec Halera (16 ans) et Safari (17 ans), anciens élèves de 3 ^{ème} et 4 ^{ème} secondaire.	35
7. Entretien avec Mburanumwe, élève en 5 ^{ème} à l'institut Matanda.	37
V. QUELQUES SITES REPERTORIES D'EXPLOITATION DU COLTAN	38
VI. CONCLUSIONS PARTIELLES	38
DEUXIEME PARTIE	41
I. INTRODUCTION	42
1. UN LOBBY DENONCANT LE COLTAN EN PROVENANCE DE L'EST DU CONGO.	42
2. SOMINKI OU PEAU DE CHAGRIN CONVOITEE	44
3. SOMIGL OU UN BEBE MORT- NE	45
4. COMMERCIALISATION DU COLTAN DANS UNE CONJONCTURE DEFAVORABLE.	48
II. CONSEQUENCES SOCIALES DE LA RUEE VERS LE COLTAN	49
Sécurité alimentaire.	49
Sécurité physique.	50
L'environnement.	50
La santé	50
Conflits autour des terres riches en coltan	51
III. POINTS DE VUE DES POPULATIONS RURALES SELON UNE ENQUÊTE RÉALISÉE À NUMBI (GROUPEMENT DE NUMBI, COLLECTIVITÉ DE BUZI, TERRITOIRE DE KALEHE) DU 28 AU 30 AOÛT 2001.	52
1. Entretien avec M. Maniriho Célestin, gérant d'une carrière d'exploitation du coltan à Numbi.	52
3. Entretien avec Gashabizi, chef de centre de Numbi.	56
4. Entretien avec Shweka, administrateur du territoire assistant résidant de Kalehe.	56
6. Entretien avec Mwicho Nyanguba, chef de localité, groupement Ihana, collectivité des Wanyanga, territoire de Walikale.	58
IV. CONCLUSIONS PARTIELLES	59

1. INTRODUCTION.

Le 21 décembre 2000, pendant que les membres du CREDAP étaient réunis en atelier de travail, Dr Adrien Katsomya, vétérinaire de formation, a demandé que le groupe réfléchisse sur comment les nouvelles taxes juteuses des mines du coltan (Colombo Tantalite) peuvent aider les agro-pastoraux notamment en créant un fond d'investissement pour la promotion de l'agriculture et de l'élevage surtout dans les zones rurales où ces mines sont exploitées. La demande d'Adrien amena le groupe à débattre du dossier complexe de l'exploitation du coltan et ses conséquences sociales sur les populations du Nord-Kivu.

Après un échange riche, il est devenu clair que CREDAP ne peut pas lancer une alerte écrite sans qu'elle soit appuyée par une étude solide et documentée pour un dossier minier si complexe pour lequel aucun des membres du CREDAP n'a l'expertise. L'assemblée a accepté que 4 membres du CREDAP se joignent à une recherche sur le sujet que POLE INSTITUTE est en train de mener et que les résultats de la recherche seront une co-production POLE INSTITUTE/CREDAP.

La co-recherche devra essentiellement se baser sur l'impact de l'exploitation du coltan sur les populations du Nord-Kivu, région réputée longtemps le grenier du Congo en période de paix et sur les activités agro-pastorales dans l'ensemble de la province.

Au cours du débat, il a été constaté que l'exploitation artisanale du coltan n'assure pas la protection des exploitants qui n'ont aucune expérience dans la construction des galeries souterraines capables de les protéger contre les éboulements qui régulièrement ensevelissent les creseurs.

Etant donné que l'exploitation industrielle est fortement handicapée par la crise et la guerre, les anciennes concessions industrielles sont aussi réduites à une exploitation artisanale. Un phénomène qui a créé un exode des populations, tout âge confondu, vers la recherche de ce précieux métal. Résultats : les activités agricoles et pastorales sont abandonnées au profit de la chasse au coltan.

Il y a un danger réel de voir la province du Nord-Kivu connaître une vraie insécurité alimentaire si les populations agricoles quittent leurs terres pour la chasse au coltan ou transforment leurs champs en carrières de prospection.

Les mineurs et jeunes adultes, attirés par l'argent facile, abandonnent l'école pour se consacrer à l'exploitation du coltan avec le risque de développer une délinquance juvénile manipulant à la fois l'argent et le kalachnikov que le contexte de guerre lui assure.

Tout en souhaitant que les populations du Nord-Kivu bénéficient de la manne du coltan de leur province, POLE INSTITUTE et CREDAP soulignent la nécessité d'assurer la sécurité alimentaire pour les populations et la protection des exploitants. En bref, il faut à tout prix éviter à la province du Nord-Kivu riche en agriculture et élevage les syndromes kasaïen avec son diamant, et kilo moto avec son or.

Comme beaucoup d'autres, nous nous interrogeons sur le pourquoi du monopole d'exportation accordée à une seule société, SOMIGL, qui risque de susciter des conflits avec les petits exploitants qui se sentent flués par le dictat d'un monopole qui fixe les prix et les règles du jeu contraires à l'esprit de la concurrence d'une économie libérale pourtant professée par le mouvement du RCD.

Nous encourageons la création d'un fond de promotion des activités agro-pastorales avec les revenus de la taxe sur le coltan surtout dans les zones agricoles non encore touchées par la fièvre du coltan et d'autres zones agricoles non minières.

Nous proposons qu'un programme de conscientisation soit mis sur pied pour que les populations vivant dans les zones touchées par l'exploitation artisanale du coltan n'abandonnent pas leurs activités agro-pastorales.

La réhabilitation des infrastructures scolaires, routières et sanitaires est impérative pour l'encadrement et l'orientation de la jeunesse vers un avenir autre que la course au coltan.

Officiellement, la loi Bakajika promulguée sous le no 80-008 du 18 juillet 1980, reste la seule référence solide portant sur la législation

foncière en République Démocratique du Congo. Il se fait que dans le Kivu montagneux, les titres fonciers acquis par bon nombre de propriétaires concernent l'exploitation du sol en surface transformé pour la grande partie en pâturages et non pas le sous-sol, ce dernier étant la propriété exclusive de l'Etat . Les conflits terriens se profilent à l'horizon pour les concessions agro-pastorales regorgeant un sous-sol riche en teneur de coltan. Dans un contexte de crise prolongée et de guerre, caractérisé par l'absence d'Etat, quelles négociations ou mesures de compensation pour les propriétaires qui seront obligés de céder leurs terres riches en coltan ?

2. METHODOLOGIE DU TRAVAIL

Les enquêtes sur terrain seront privilégiées pour la collecte de données capables d'aider à jauger et à évaluer l'impact de l'exploitation artisanale du coltan sur les populations dans la province du Nord-Kivu.

La zone de Masisi, traditionnellement agro-pastorale, sera la cible de nos enquêtes, cependant la collecte de données devra dans la mesure du possible s'intéresser aux autres zones du Nord-Kivu.

Nos enquêtes devront s'adresser prioritairement aux creuseurs du coltan, aux chefs coutumiers, aux personnalités influentes parmi les pasteurs, les missionnaires, les directeurs d'écoles, les agriculteurs et éleveurs et les femmes.

Nos enquêtes devront dans la mesure du possible prendre en compte l'implication des bandes armées dans l'exploitation artisanale du coltan et l'usage de l'argent frais de la vente dans le prolongement de la crise et la guerre en général en RDC.

QUELQUES DONNEES DE BASE.

1. QU'EST CE QUE LE COLTAN.

Le nom « Coltan » est une abréviation de « Colombo-tantalite », un minerai à partir duquel on extrait les métaux rares : le tantale (Ta), et le Columbium (Cb), souvent aussi appelé le niobium (Nb).

Le tantale est un métal réfractif qui offre une combinaison de qualité très recherchée. En ce qui concerne la densité et la température de fusion, le tantale et ses alliages se trouvent entre le tungstène et le molybdène. Le tantale peut facilement être manipulé à la température ambiante. Sa conductivité technique est le quart de celle du molybdène, et son coefficient d'expansion est un tiers plus élevé. Sa résistance à haute température est basse par rapport au tungstène et au molybdène. La résistance à la corrosion du tantale est étonnamment bonne dans la plupart de combinaisons d'acides commerciales. Le tantale pur recristallise aux environs de 1204° C (2200 °F).

Le tantale a plusieurs qualités uniques qui le rendent essentiel à certaines utilisations qui font qu'il vaut bien son prix élevé. Il offre la même résistance à la corrosion que la plupart d'acides et de caustiques que le verre. En plus on peut le manipuler en le pliant, en le roulant, en le soudant, et ceci est facile pour le personnel expérimenté. La ductilité et la densité du tantale le rend très populaire chez les militaires pour pénétrer les armures de protection. A cause de sa densité et de sa stabilité nucléaire, il est très recherché comme matériel de fabrication des conteneurs des éléments radioactifs.

Le tantale a gagné une place incontestée dans la fabrication des pièces électroniques, de l'équipement de l'industrie chimique, la technologie des missiles, les réacteurs nucléaires. L'industrie électronique consomme la grande partie du tantale produit (60%) pour les condensateurs. D'autres industries qui se soucient de la corrosion, surtout l'industrie chimique, consomment une partie toujours croissante du marché.

Le tantale est utilisé pour la fabrication des soupapes pour les liquides corrosifs, pour la fabrication des systèmes de chauffage des acides, et pour les boucliers isolants des moteurs des fusées. Il est utilisé comme dans les implanteurs d'ions dans la fabrication des semi-conducteurs. D'ailleurs, puisque le tantale n'a pas de coupe

d'absorption des neutrons très bas, on l'utilise comme bouclier contre l'irradiation.

Les produits d'une usine de tantale sont utilisés dans la fabrication de l'équipement anti-corrosif y compris les vaisseaux à réaction, les colonnes, les chauffages baillonnet, les échangeurs de chaleur en coquille et en tube, les tubes U, les puits de chaleur, les spargers, les diaphragmes de rupture, et les orifices.

La raison principale pour la hausse de prix de 75\$ à 350\$ entre février et décembre 2000 sur le marché des métaux à Londres, c'est l'emploi du tantale dans la fabrication des téléphones mobiles.

En bref le tantale est utilisé actuellement :

- 1. Comme poudre métallique pour la production des condensateurs en tantale (ceci dépend de la capacité d'isolement des couches d'oxyde de tantale) et en forme de fils métalliques pour relier les circuits. Cette seule plus grande utilisation dépend de la grande surface de la poudre finement divisée, et de la pureté du métal. (Cette première utilisation couvre 50% de l'emploi actuel de tantale)*
- 2. Comme métal fabriqué, pour la construction des usines de l'industrie chimique, et l'équipement comme les échangeurs thermiques, à cause de sa qualité de résistance à la corrosion.*
- 3. Comme ingrédient dans les alliages supérieurs, principalement pour les moteurs d'avion et de fusée.*
- 4. Comme carbide, dans les outils tranchant pour couper les métaux, en combinaison avec des alliages de carbide de tungstène et de cobalt.*

(Source : Internet, The Tantalum – Niobium International Study Center)

2. HISTORIQUE DE DEUX JUMEAUX : TANTALE ET NIOBIUM.

En 1801, le chimiste américain Hatchett testait un minerai lourd et noir en provenance de Connecticut. Il a découvert qu'il contenait un nouvel élément qu'il a nommé Columbium.

Une année plus tard, Eckberg en Suède a découvert deux minerais qui contenaient chacun l'oxyde d'un élément inconnu. C'était difficile de le dissoudre dans les acides. Il se sentait frustré dans son travail, alors il l'a nommé Tantale, d'après le dieu grec Tantale (qui ne pouvait jamais atteindre l'eau à boire ni le fruit à manger).

En 1844, le chimiste Rose a démontré qu'un deuxième élément était présent dans le minerai suédois, et il l'a nommé Niobium, d'après Niobe, la fille de Tantale. Ce n'est qu'en 1866 que Marignac a développé le processus chimique de séparation des deux éléments, en se basant sur la différence de solubilité des deux doubles fluorides de potasse. Jusqu'à récemment, on utilisait encore ce processus dans la fabrication des métaux. On démontrait ensuite que le niobium de l'Europe est identique au Columbium de l'Amérique, et pendant cent ans, on disputait la priorité de deux noms. Finalement en 1950, le corps international des chimistes, par la majorité simple, a décidé en faveur de niobium, mais l'ancien nom de columbium est utilisé couramment aux Amériques. Ceci se complique du fait que l'un des deux minerais les plus communs du niobium s'appelle la Colombite.

Des deux éléments, le niobium est plus abondant dans la terre. Néanmoins, on les trouve le plus souvent ensemble, ceci à cause de la grande ressemblance chimique de leurs oxydes (ce qui a compliqué le travail des premiers chimistes), et la similarité de leurs rayons atomiques, ce qui fait qu'ils se remplacent facilement dans d'autres minerais. La colombite mentionnée ci-haut est une niobate de manganèse ou de fer, et il existe un tantale de fer et de manganèse qu'on appelle la tantalite. Il existe dans la nature toute une gamme de mélanges entre les deux extrêmes.

Une fois que les deux éléments ont été séparés, et les métaux isolés, il est devenu évident que toutes les caractéristiques physiques ne se ressemblaient pas. Le métal niobium ressemble à la densité du fer, mais le tantale est deux fois plus lourd. A cause de ceci, et de l'abondance comparative du niobium et le prix réduit de celui-ci, ils ont des utilisations très différentes, mais dans certains cas, en

particulier pour l'emploi du métal pur et de ses alliages, il y a un chevauchement. En fait, des jumeaux fraternels.

L'utilisation du tantale et du niobium est fondée sur leur capacité de former une couche non-conductrice d'oxyde sur la surface du métal, c'est une couche dense, stable et adhésive du pentoxide.

(Source : Internet, The Tantalum – Niobium International Study Center)

3. LA PRODUCTION DE TANTALE ET NIOBIUM.

La grande partie de la production mondiale du tantale a été faite à partir des déchets de la fonte de cassitérite. Le minerai d'étain, la cassitérite, est souvent associé aux minerais de columbite – tantalite, surtout en Thaïlande, Australie, Brésil et Afrique Centrale, et à un moindre degré en Malaisie. Lors de la fonte des concentrés d'étain, l'étain devient un métal, mais le tantale se trouve encore intouché dans les cendres. On peut l'extraire par l'électrolyse, et/ou l'extraction chimique. Les cendres d'étain, en particulier celles de l'usine de Thaisarco, Phuket en Thaïlande, étaient une source importante de tantale. Mais depuis le déclin de l'industrie d'étain en Asie de l'Est en 1985, cette source de tantale est remplacée par l'extraction des minerais primaires de tantalite.

De nombreuses mines opèrent aujourd'hui, les deux plus grandes sont des carrières à ciel ouvert en Australie occidentale (Greenbushes et Wodgina).

Une petite partie des besoins de l'industrie est fournie par les déchets d'étain. La grande source de beaucoup de tantale du monde provient des minerais extraits en Afrique de l'ouest, Brésil, Asie du Sud-Ouest et en Australie. Cependant, 90% de tout le niobium sont récupérés sous forme de ferroniobium à partir de la fonte du pyrochlore pour l'usage de l'industrie de l'acier. (Dernièrement, l'utilisation la plus connue de l'acier à niobium était la construction du pipeline de gaz naturel. Le niobium donne à l'acier la force de résister aux extrêmes de température que subissent de tels pipelines). Le pyrochlore est une fluoniobate de calcium (connu sous le nom de microlite, où le niobium est remplacé par le tantale, et extrait pour le tantale). Deux

mines au Brésil (la mine CBMM à Araxà et la mine Anglo-American à Catalao à Goiás) produisent 80% de tout le niobium, une autre au Canada (Niobec à St Honoré) la moitié du reste.

(Source : Internet, The Tantalum – Niobium International Study Center)

Par ailleurs, une dépêche de l'AFP du 22 novembre 2000 affirme que 80% des gisements mondiaux du tantale se trouvent en Afrique et les deux Congo, Kinshasa et Brazzaville auraient 80% des gisements africains.

II. LE COLTAN ET LE KIVU EN RDC.

Jusqu'à une période très récente, le colombo-tantalite (le coltan) était connu par un cercle restreint des « spécialisés » des mines en RDC. On trouve ce rare minerai à Punia , Kalima, Lugushwa et tout récemment à Masisi, Walikale et Kalehe. Dans la zone de Lubero, on trouve aussi le coltan de très bonne qualité (parfois jusqu'à 40% de teneur en tantale) à Munguredjipa, et Muhangi.

Pendant longtemps, la SOMINKI (Société Minière du Kivu), une société belgo-zaïroise, avait de grandes concessions à l'Est de la RDC, l'extraction de l'or occupant les 4/5 de ses activités, la cassitérite et le coltan le reste. En 1995, les actionnaires belges de la SOMINKI décidèrent de vendre 72% de leurs parts à un groupe canadien, Banro, les 28% restant appartenant au gouvernement zaïrois de l'époque. Banro procéda à la création de deux sociétés : SAKIMA (Société Aurifère de Kivu et Maniema) qui s'occuperait de l'exploitation de l'or, et RMA (Ressources Minières Africaines) qui ferait l'extraction de la cassitérite et du coltan.

Cependant, selon Victor Ngezayo, représentant de SAKIMA, actionnaire et gestionnaire de RMA, les deux partenaires héritiers des mines de la SOMINKI devaient s'acquitter d'un capital social s'élevant à 20 millions de dollars. L'Etat zaïrois fut incapable de donner sa participation.

En mars 1996, réunie en conseil extraordinaire, la SOMINKI est liquidée et un PV est signé.

Le 13 février 1997, SAKIMA signe une convention minière avec le gouvernement zaïrois. Sur base de cette convention une première phase d'exploitation à TWANGIZA (Sud-Kivu) dans la collectivité de Nalwinja débuta.

Selon l'actuel chef du département de terre et mines du RCD/Goma, Nestor Kiyimbi, en avril 1997, le dernier premier ministre de Mobutu, Likulya, aurait entériné l'accord Sominki/Banro conclu en mars 1996, juste un mois avant la chute de Mobutu le 17 mai 1997.

Dans la foulée d'annulation des contrats miniers, certains ayant été signés par lui-même, le Président autoproclamé, Laurent Désiré Kabila annula le contrat Sominki/Banro, accusant ce dernier (Banro), d'avoir signé un contrat avec le régime Mobutu en période suspecte.

Le gouvernement congolais intenta un procès contre le groupe Banro aux USA, mais l'Etat congolais perdit le procès. C'est ainsi que Kabila décida de créer le 29 juillet 1998 la société SOMINCO (Société Minière du Congo) pour remplacer SAKIMA et RMA.

Le 2 août 1998, soit trois jours après la création de la SOMINCO, la deuxième rébellion éclata et la ville de Kindu fut conquise en octobre 1998. Les rebelles du RCD réquisitionnèrent les sociétés SAKIMA et RMA au nom de l'effort de guerre dans l'espoir de les remettre au groupe Banro. Il semblerait qu'un stock de 312 tonnes de coltan et 190 tonnes de cassitérite furent aussi réquisitionnées. Un butin de guerre assez considérable pour sans doute redynamiser le nerf de la guerre.

Un an plus tard, en octobre 1999, la rébellion du RCD remit les sociétés SAKIMA et RMA au groupe Banro tout en demandant de payer une taxe de 300 mille dollars par mois. Selon Victor Ngezayo, les mines étaient en ruine et avaient été pillées par un vol systématique au point qu'elles n'étaient plus rentables dans le court terme et demandaient beaucoup d'investissements pour les rendre productives dans le long terme..

Ceci dit, une année après, en juillet 2000, les rebelles du RCD, à l'instar de Laurent Désiré Kabila, remirent en cause les termes du contrat SOMINKI/Banro. Le RCD jugea que ce contrat fut signé par un gouvernement Mobutu aux abois, et qu'il faut renégocier les termes de vente. Pour les rebelles du RCD, la SOMINKI est un bien sans maître. Les deux sociétés de Banro, SAKIMA et RMA peuvent renégocier les termes du contrat pour l'acquisition des mines de la SOMINKI, mais l'offre est aussi ouvert aux autres investisseurs.

Une société nommée SOMEST (Société Minière de l'Est) est créée pour exploiter les mines de la SOMINKI mais n'arrive pas à démarrer. Quand elle se meurt, un comité provisoire de gestion est créé en août 2000 pour gérer les biens de SOMINKI à titre conservatoire.

1. EXPLOITATION ET COMMERCIALISATION DU COLTAN

Avec la guerre et la crise prolongée, l'exploitation minière est quasiment réduite à l'artisanat. Cette exploitation artisanale est faite par des particuliers soit dans leurs propres champs, soit dans des

portions de terre louées ou achetées. Il y a aussi une production non négligeable du coltan sur le marché local issue de la prospection chaotique des individus ou groupes d'individus.

Selon l'arrêté départemental no 008/RCD/DTME/2001 du 15 janvier 2001, la qualité de creuseur s'obtient moyennant l'achat d'une carte attitrée qui coûte 10 USD (dix dollars américains) et valable pour 12 mois. Cependant, beaucoup de creuseurs sont des gens simples qui vendent leurs services et dépendent le plus souvent du creuseur attitré ayant officiellement la carte et pratiquant l'exploitation artisanale soit dans son propre champ ou sur une portion de terre louée. Ces creuseurs vendent une partie de leur production aux négociants sur les sites d'exploitation pour pouvoir se nourrir. Une autre partie de leur production est vendue aux comptoirs accrédités soit par eux-mêmes ou par les négociants qui assurent la liaison entre les creuseurs sur les sites d'exploitation et les comptoirs. Selon l'arrêté no 008 du 15 janvier 2001, la qualité de négociant s'obtient par l'achat d'une carte attitrée valable pour 12 mois. Avant novembre 2000, cette carte du négociant coûtait 50 USD (cinquante dollars américains) et selon l'arrêté no 008 du 15 janvier 2001, la carte du négociant coûte désormais 1000 USD (mille dollars américains). La vente du coltan aux comptoirs se fait après une analyse des échantillons pour déterminer la teneur en tantale et le coefficient par tantale varie entre 2 à 2,8 USD. Par exemple, si la teneur en tantale d'un produit est de 30%, le négociant va vendre sa marchandise entre 60 à 84 USD par kg.

La commercialisation du coltan exige une licence d'agrément de 15 000 USD (Quinze mille dollars américains) valable pour 12 mois. Avant novembre 2000, les comptoirs ayant une telle licence avait aussi le droit d'exporter les produits achetés sur le marché international en payant au trésor public 8% de la valeur de leur marchandise exportée. Selon une enquête menée auprès du responsable d'un comptoir à Goma, plusieurs de 19 comptoirs agréés dans la zone occupée par le RCD ont besoin d'au moins 100 000 USD (Cent mille dollars américains) par semaine, un fond de roulement minimal pour pouvoir fonctionner comme il faut. Ainsi les comptoirs agréés tournent à raison d'un chiffre d'affaire de 400 000 USD (Quatre cents mille dollars américains) par mois. Les comptoirs qui parviennent à acheter le coltan d'une valeur de 400 000 USD par mois doivent payer 8% de ce chiffre d'affaire au trésor public, soit 32

000 USD (trente deux mille dollars américains). Sur les 19 comptoirs accrédités, le trésor public devrait théoriquement percevoir au moins 608 000 USD (six cents huit mille USD) par mois. La capacité d'exportation d'un comptoir dépend le plus souvent de ses connections avec les acheteurs ou compagnies externes. Ces derniers vendent à leur tour le produit aux grosses compagnies multinationales qui traitent le minerai de coltan tel par exemple en Allemagne, aux USA ou au Kazakhstan.

2. SOMIGL OU INSTITUTION D'UN MONOPOLE

Le 20 novembre 2000, une nouvelle société minière, SOMIGL (Société Minière des Grands Lacs) est créée. SOMIGL vise principalement l'exploitation artisanale du coltan et s'est taillée un monopole d'exportation de tout le Coltan produit dans la zone occupée par les rebelles du RCD selon l'article 1 de l'arrêté interdépartemental no 43 du 20 novembre 2000.

Ce monopole d'exportation du coltan réservé à SOMIGL confisque de fait le droit d'exportation aux autres comptoirs d'achat du coltan, 19 au total, qui ont proliféré à l'Est du Congo. En effet, au cours de l'année 2000, selon l'inventaire de la division des mines (non encore rendu officiel au moment où nous avons reçu les données), les comptoirs installés à Goma auraient totalisé un achat de 106 382,5 kg de coltan et certains avaient les capacités d'exportation sur le marché international, capacités mises en veilleuse par le monopole d'exportation accordé à la seule SOMIGL. Selon la même source, SOMIGL aurait acheté au cours du mois de décembre 2000, 3 432 kg de coltan. Si ces chiffres officiels sont corrects, cette performance à Goma montre que les autres comptoirs doivent avoir boudé ou carrément se sont opposé au monopole de SOMIGL. Cependant d'autres sources affirment que SOMIGL aurait acheté 120,3 tonnes de coltan en décembre 2000 sur l'ensemble de la zone occupée par le RCD/Goma.

3. POURQUOI CE MONOPOLE EST-IL OCTROYE A SOMIGL

C'est la question que tout le monde se pose. Pour Nestor Kiyimbi, chef du département de la terre et mines, la décision de donner le

monopole d'exportation du coltan à la société SOMIGL se justifie par le fait qu'il y avait :

1. Une sous-estimation de la quantité exploitée. Sur les 19 comptoirs accrédités, les termes d'accord entre les autorités rebelles et les acheteurs exigeaient un minimum de 5 tonnes de coltan taxables par mois. Presque tous les comptoirs n'arrivaient pas à ce minimum taxable excepté SHENIMED de Mme Gulamali. (*ceci dit, selon l'inventaire cité ci-haut le comptoir G.B.C aurait atteint 9 526 kg de coltan au mois de mars 2000, 9 087 kg au mois de mai 2000, 9 029 kg au mois de septembre 2000 et 5 333 kg au mois d'octobre 2000. Le comptoir Gaferege aurait aussi atteint 7 358,5 kg au mois de septembre 2000. Donc SHENIMED n'est pas une exception*)
2. Une sous-estimation de la qualité exploitée. Les comptoirs déclaraient une valeur d'exploitation de 8 \$ le kg alors que le kg est à 15 \$ sur le marché.
3. Un incivisme fiscal. Autrement dit, la fraude. Sur le 19 comptoirs accrédités, les autorités misaient sur un total d'au moins 95 tonnes par mois. Mais leur total atteignait à peine 40 tonnes d'exploitation artisanale alors qu'après vérification il y avait une exportation de 140 tonnes par mois. (Source : entretien du 7 décembre 2000)

Ce constat justifie aux yeux de Nestor Kiyimbi l'octroi du monopole d'exportation à la société SOMIGL, une société composée de 4 partenaires : Mme Gulamali qui en est la gestionnaire, RCD/Goma et deux autres partenaires inconnus. Dans une conférence de presse donnée par le secrétaire général du mouvement RCD le 25 novembre 2000, Azarias Ruberwa aurait dit que le RCD/Goma détient 75% d'actions de SOMIGL, les autres partenaires étant AFRICOM, PROMECO et COGECOM. Ceci dit, un mystère plane sur les identités des personnes derrière ces sociétés à part le nom de Mme Gulamali qui a été dévoilé.

Les autorités du RCD se félicitent de l'octroi du monopole d'exportation à SOMIGL qui leur donne une taxe juteuse, estimée à un million de dollars américains par mois. Une taxe qui leur a permis de faire un budget au mois de décembre 2000 pour la première fois depuis l'existence du mouvement.

La tendance d'octroyer un monopole d'exportation de tout un secteur minier n'est pas nouveau au RCD. Le 7 juillet 2000, le monopole d'exportation du diamant de la province orientale a été accordé à un libanais du nom de Hamad Khalil. Selon le journal « Les Coulisses » de novembre 2000, Hamad Khalil donnerait en contre partie une taxe d'environ 100 mille dollars américains au RCD. Ce contrat conclu entre Hamad Khalil et le chef de département chargé de terre, mines et énergie de l'époque, M. Kamanzi Emmanuel, est d'une durée indéterminée et en cas de conflit, les deux parties se sont engagées à un règlement à l'amiable.

Quant à l'esprit de la concurrence dans une économie libérale professée par le RCD, il est réduit à son minimum. Le prix du coltan étant estimé entre 30 et 60 \$ US selon la teneur du produit au comptoir d'achat, les comptoirs accrédités peuvent acheter à 30 \$ US le kg aux exploitants artisanaux et vendre à SOMIGL à 33 \$ US le kg. En d'autres mots, les autres comptoirs doivent être au service de SOMIGL moyennant une marge de 3\$ US par Kilo. Faut-il encore que ces comptoirs acceptent ces mesures.

4. GROGNE ET INQUIETUDE PARMIS LES NEGOCIANTS ET CREUSEURS.

Certains négociants de Goma ont choisi de geler leur stock en attendant les jours meilleurs tout en continuant d'acheter les produits de leurs clients. Ce qui suppose un fond de roulement important. Il semblerait que d'autres comptoirs ont carrément fermé surtout à Bukavu où la nouvelle patronne de SOMIGL, Mme Gulamali, semble avoir une assise forte.

Les négociants ayant des comptoirs ne sont pas les seuls à être inquiétés. Dans un entretien avec un ancien proche des milieux combattants hutu de la région de Ngungu et Numbi, il disait que l'octroi du monopole du coltan à la société SOMIGL est une mauvaise nouvelle pour les populations car les anciens combattants hutu s'étaient reconvertis en creuseurs et chercheurs du coltan, un métier qui leur assurait des revenus et les dissuadait de reprendre les armes. Il s'inquiétait aussi de l'impact que le monopole de SOMIGL peut avoir sur les petits exploitants composés en grosse partie par les anciens combattants hutu. La compétition entre plusieurs petits

comptoirs leur assurait une vente rapide et une marge de négociation qui n'existera pas si SOMIGL arrive à dicter les règles du jeu.

Ceci dit, le marché du coltan reste extraordinairement vivant au Kivu.

Au Sud-Kivu, une partie de l'aéroport de Kavumu est occupée par un parking de petits avions qui font plusieurs rotations par jour transportant le coltan produit dans les zones de Walikale et Mwenga inaccessibles par la route. Les retombées de l'argent du coltan au Sud-Kivu sont visibles selon deux indicateurs précis : l'entreprise de bâtiment est en plein essor et il semblerait que la brasserie Bralima travaille à plein rendement depuis le début de la crise.

Au Nord-Kivu, la zone de Masisi est transformée en un vaste champ de prospection. Plusieurs creuseurs viennent vendre leurs produits aux comptoirs de Goma.

5. UNE FEMME FORTE A LA TETE DE SOMIGL.

Madame Gulamali est une métisse originaire du Sud-Kivu et propriétaire d'une société dénommée SHENIMED basée à Bukavu et ayant entre autres un comptoir d'achat du coltan à Bukavu et à Goma. Elle avait une usine de tabac à Bukavu, UZABUCO qui vendait une marque de cigarettes nommée « Sportsman ».

Anciennement établie à Bujumbura, cette usine de cigarettes fut transférée à Bukavu après que les autorités burundaises décidèrent de la fermer.

Mme Gulamali n'est pas une inconnue dans la crise qui secoue les Grands lacs. Selon une étude de Pierre Lumbi, « Guerre en RCD : ses enjeux économiques, intérêts et acteurs », publiée par Congo Presse service, édition du 18/04/2000, au plus fort de la crise burundaise, Mme Gulamali était soupçonnée de « trafic d'armes en faveur des rebelles burundais FDD de Léonard Nyangoma avec la complicité des généraux Baramoto et Nzimbi ».

D'aucuns se demandent comment avec un tel passé récent douteux Mme Gulamali peut se retrouver à la tête du monopole d'achat et d'exportation du coltan de la zone occupée par le RCD/Goma ?

III. ENQUETE MENEES PAR DR MIKOLO DU 29/12/2000 AU 3/1/2001

Les personnes interrogées :

- Trois Creuseurs qui ont voulu garder leur anonymat
- Ingénieur Ntibategera Faustin, responsable de l'ONG UPADERI (Union Paysanne pour le Développement Rural Intégré)
- Deux femmes ménagères dont les maris creusent le coltan
- Le chef de collectivité de Bashali Mokoto, Roger Bashali
- Le Président de la mutualité Bushenge/Hunde, Bernard Luanda
- L'administrateur du territoire de Walikale, Sylvain Munyana

Entretien avec les creseurs

Q. Depuis combien de temps faites-vous l'exploitation du coltan ?

R. Pour le 1^{er} creuseur 8 mois, le 2^{ème} 6 mois, le 3^{ème} 3 mois

Q. Dans quel site faites-vous l'exploitation ?

Nous exploitons dans les sites de Kinigi et Muho (groupement de Kibabi)

Q. Comment trouvez-vous l'exploitation du coltan par rapport aux activités agro-pastorales ?

R. Nous trouvons que l'exploitation du coltan est une activité très rentable mais à haut risque à cause des bandes armées et des jaloux qui sont parfois nos amis avec lesquels nous faisons l'exploitation, mais dénoncent aux bandits armés qui viennent nous visiter la nuit.

Q. Pensez-vous que l'exploitation du coltan peut résoudre les problèmes de votre milieu de vie notamment la sécurité alimentaire ?

R. Nous sommes d'accord sur le fait que l'exploitation du coltan ne peut pas résoudre les difficultés de notre milieu de vie ni de notre

environnement en général, mais nous gagnons beaucoup plus d'argent par rapport à notre situation d'avant. (Pour les trois creuseurs, l'un était un élève qui a abandonné les études, l'autre un agri-éleveur qui fabriquait aussi les tuiles à Bukombo, le dernier un bouvier). Cependant avec ce que nous gagnons nous pourrions mieux vivre n'eût été l'insécurité généralisée qui frappe tout le monde.

Q. Maintenant que vous êtes dans le coltan, que pensez-vous de l'agriculture et de l'élevage ?

R. Nous trouvons que les activités agro-pastorales, c'est une bonne chose, mais voyons mal comment nous pouvons reprendre ce genre d'activités dans l'immédiat parce que nous gagnons beaucoup plus d'argent dans le coltan. Toutefois, nous envisageons investir dans l'agriculture et l'élevage avec l'argent du coltan quand la paix sera rétablie.

Q. Croyez-vous trouver assez d'espace pour l'agriculture et l'élevage avec l'exploitation du coltan ?

R. Nous acceptons que les fermes et les terres cultivables sont devenues les lieux de prospection chaotique. Nous comptons pouvoir aménager les espaces pour l'agriculture et l'élevage dans l'avenir. Cependant nous avons peur que ce sera une activité réservée aux femmes et aux enfants.

Q. Avez-vous une concession propre à vous où vous faites l'exploitation ?

R. Non. Les propriétaires ou leurs délégués nous vendent ou nous louent les portions de terre pour l'exploitation moyennant un paiement. 1m x 6m de portion de terre sont loués au coût de 500 dollars américains. La durée d'exploitation est indéterminée mais les difficultés liées à l'exploitation finissent par nous décourager. Il y a d'abord l'évacuation de l'eau qui s'accumule dans le puits, l'effondrement des parois non consolidées ou le glissement du terrain. Et quand nous apprenons qu'il y a un autre endroit plus rentable, nous abandonnons le puits loué pour aller ailleurs.

Q. A qui vendez-vous vos produits ?

R. Une partie est vendue sur place pour la survie, une autre partie est vendue aux comptoirs de Goma. Pour une qualité du coltan moins riche en tantale, un « Tajiri » (couvercle d'une bouteille en plastique d'une pommade sur le marché local) coûte un dollar américain, pour une qualité riche en tantale, un « Tajiri » coûte quatre dollars américains. La vente du coltan aux comptoirs à Goma se fait après l'analyse de la teneur en tantale.

Q. Etes-vous habituellement satisfaits par les résultats de l'analyse de vos échantillons ?

R. Non. Nous n'avons pas le choix. L'analyse de nos échantillons est faite par l'acheteur qui fixe en même temps le prix. Cependant il y a des cristaux que nous savons qu'ils sont riches en tantale et capables de rehausser la qualité de nos échantillons, donc le prix par kilo riche en tantale, mais il faut pouvoir payer jusqu'à 100 dollars celui qui prélève l'échantillon pour qu'il inclue ces cristaux.

Q. Quels sont les problèmes que vous rencontrez dans votre nouveau métier ?

R. L'exploitation du coltan est en soi un travail pénible. Il y a aussi le problème des bandits armés qui nous ravissent nos produits, sans oublier les difficultés déjà évoquées de glissement de terrain et des éboulements.

Entretien avec Ingénieur Ntibategera Faustin, responsable de l'ONG UPADERI

Q. Que pensez-vous du phénomène actuel de l'exploitation du coltan ?

R. L'exploitation du coltan est une nouvelle richesse dans le Masisi et Kalehe qui remplace les vaches. Les grands sites d'exploitation du coltan se trouvent souvent dans les anciennes concessions qui servaient de pâturages avant. Cette richesse consiste en une activité à haut risque parce que trop convoitée, et donc source d'ennuis entre les communautés et les individus. Cela crée aussi de l'orgueil et de

l'arrogance parmi les exploitants comme jadis avec les grands propriétaires de vaches.

Q. Au vu de ce phénomène, quel avenir pour l'agro-pastoral dans la province ?

R. Actuellement il est difficile de se passer de l'exploitation du coltan dans la province. C'est une réalité dont il faut absolument tenir en compte. La reprise ou la réhabilitation de l'agro-pastoral est souhaitable dans la mesure où la situation sécuritaire est assurée.

Q. Que pensez-vous de la co-exploitation du coltan et de l'agro-pastoral ?

R. L'exploitation du coltan aura le dessus sur l'agro-pastoral. Les exploitants gagnent plus dans le coltan et les autres activités semblent être subordonnées au coltan.

Q. Quelles solutions pour intégrer les deux activités ?

R. Il faut que les exploitations minières soient gérées par un pouvoir responsable notamment en mettant en vigueur le code de l'exploitation minière. Il faudra aussi que le pouvoir ou les services publics puissent mettre en place les mécanismes de contrôle et de taxation et encourager à ce que les profits du coltan soient réinvestis dans l'agriculture et l'élevage mais aussi dans d'autres infrastructures de base telles que les routes, les dispensaires et les écoles.

Q. Actuellement nous avons affaire à une exploitation artisanale sans législation et encore en prospection. Quelle serait la meilleure façon de gérer cette exploitation ?

R. Il faudrait commencer par apporter un appui structurel en organisant les exploitants et leur apporter un appui technique en améliorant leur façon d'exploiter.

Q. Quels sont les problèmes liés à l'exploitation du coltan ?

R. Il y a les difficultés de glissement du terrain avec plusieurs cas de blessés et décès. Les bandes armées sur les sites d'exploitation font au moins un mort par semaine. Il y a aussi d'autres difficultés d'ordre

socio-culturel tels la prostitution, la polygamie, et les viols de jeunes filles mineures.

Q. Que pensez vous des zones non encore touchées par l'exploitation de coltan ?

R. Il y a un exode des gens qui se déplacent vers les zones d'exploitation du coltan. Il faudra une conscientisation sur les conséquences de l'abandon des activités agro- pastorales et voir dans quelle mesure on peut obliger les exploitants du coltan à faire parallèlement de l'agro-pastoral.

Q. Que pensez-vous de la loi Bakajika par rapport à ce nouveau phénomène d'exploitation du coltan ?

R. Il faut appliquer cette loi. Les propriétaires ou leurs gérants vendent ou font louer des portions riches en minerais alors que le sous-sol appartient en principe à l'Etat. Il y a aussi un autre problème lié à ces concessions. Elles sont pour la plupart gérées par les intermédiaires (gérants) qui s'enrichissent avec cette exploitation du coltan et qui ne souhaitent pas que les vrais propriétaires qui sont absents reviennent. Si les pouvoirs publics ne s'impliquent pas rapidement, nous risquons d'assister à un autre rebondissement de conflits fonciers entre les individus, voire les communautés. D'autant plus que les propriétaires absents sont pour la plupart des Tutsi et des Hutu et les gérants sont les Hunde. Il y a un risque de voir un conflit entre propriétaires et gérants se transformer en affrontement entre communautés.

Aussi pour limiter les dégâts de cette exploitation artisanale du coltan, il faut délimiter les zones de prospection pour que les agriculteurs ne continuent pas à arracher les cultures, une pratique que certains chefs coutumiers font ou laissent faire aussi dans leurs chefferies. L'absence d'appui aux activités agro-pastorales pousse parfois les gens à cette prospection chaotique.

Q. Quelle est la situation alimentaire dans les zones d'exploitation artisanale du coltan?

R. Actuellement la nourriture à Kibabi par exemple, région traditionnellement agricole, coûte plus cher qu'en ville à Goma. Un

sac de pommes de terre coûte neuf dollars à Goma contre onze dollars à Kibabi, les haricots sont achetés à Goma pour être revendus aux sites d'exploitation dans les campagnes de Masisi, un phénomène inverse jamais vu antérieurement.

**Entretien avec le chef de collectivité de Bashali Mokoto,
Roger Bashali.**

Q. Que pensez-vous du phénomène actuel de l'exploitation du coltan ?

R. L'exploitation du coltan est une bonne chose car c'est une source de revenus. Mais quand cette source est trop facile, bien que l'exploitation soit difficile, elle ne peut que générer des problèmes. Toute la population s'y investit. Dans les zones de Masisi, Kalehe et Rutshuru, ces minerais peuvent engendrer d'autres conflits interethniques alors que les premiers ne sont pas encore résolus. La source des conflits qui était hier les pâturages peut être remplacée aujourd'hui par le coltan. Il faudrait que le pouvoir public réglemente l'exploitation du coltan tout en tenant compte des problèmes antérieurs. Normalement là où il y a de l'exploitation minière les gens n'y cultivent pas, autrement dit il y a un problème de délimitation.

Q. Quel avenir pour l'agro-pastoral dans la province ?

R. Les gens préfèrent la facilité. L'exploitation du coltan donne plus d'argent, les autres activités agro-pastorales vont en souffrir et la vie sera plus chère.

Q. Que pensez-vous de la co-existence de l'exploitation du coltan avec les activités agro-pastorales ?

R. Sans réglementation par les pouvoirs publics de l'exploitation artisanale du coltan, les activités agro-pastorales sont appelées à disparaître si elles ne sont pas protégées par l'Etat.

Q. Quelle est la situation alimentaire dans votre collectivité ?

R. Jusqu'à présent il n'y a pas beaucoup de changement puisque l'exploitation du coltan est encore au stade de prospection.

Q. Quelle solution préconiser face à ce phénomène ?

R. Il faut une réglementation de l'exploitation artisanale et surtout déterminer l'âge minimum pour l'utilisation de la main d'œuvre des enfants dans les carrières. Il faut aussi une reconnaissance du droit de la propriété privée.

Il est impératif de prendre les mesures adéquates avant qu'on ne connaisse des difficultés majeures. Notamment le taux de séropositivité du VIH SIDA risque d'augmenter. Aussi il faudra un partage équitable des retombées financières du coltan pour éviter les mécontentements qui peuvent souvent se régler par un affrontement armé entre populations surtout en investissant dans les domaines d'intérêts communautaires.

Entretien avec le Président de la mutualité Bushenge/Hunde, Bernard Luanda.

Q. Que pensez-vous du phénomène coltan ?

R. Actuellement, c'est un métier à haut risque que de se lancer dans cette activité surtout si on n'est pas de l'ethnie hutu ou tutsi. Nos jeunes exploitants de l'ethnie hunde sont abattus à bout portant. Il n'y a que les rwandonphones qui ont la facilité d'exploitation. Sur les sites d'exploitation, quand on parle de bandes armées, ce sont essentiellement des Interahamwe qui tuent systématiquement les Hunde, mais épargnent les Hutu après les avoir pillés. Les jeunes hunde qui parviennent à échapper aux Interahamwe, sont victimes de l'armée tutsi sur la route.

Nous attendons beaucoup de nos autorités pour sécuriser nos frères. Sinon il va se créer beaucoup plus de problèmes car déjà il y a des tensions par-ci par -là.

Entretien avec l'administrateur de Walikale, Sylvain Mutumbi Munyanga.

L'exploitation du coltan est un phénomène qui permet un flux important de la masse monétaire dans le territoire mais avec des

conséquences fâcheuses notamment la baisse du taux de scolarisation (par exemple l'ISP de Walikale avec ses six options compte 34 étudiants au total), et la hausse des prix de produits de base. On ne voit pas un investissement de cet argent du coltan par exemple dans l'amélioration de l'habitat des exploitants.

Entretien avec deux femmes ménagères qui ont demandé l'anonymat.

Q. Que pensez-vous du phénomène coltan ?

R. L'exploitation du coltan est très rentable mais cela profite aux seuls maris qui une fois ils ont l'argent se cherchent d'autres femmes à Goma auxquelles ils achètent même des maisons alors que nos propres enfants souffrent et ne vont pas à l'école.

Q. Maintenant que vos maris vous abandonnent, que pensez-vous des activités agro-pastorales ?

R. Nous continuons à cultiver, c'est ce qui nous aide à nourrir nos enfants n'eût été l'insécurité qui nous oblige d'abandonner nos champs et nos villages. Nous voulons bien pratiquer le petit élevage, mais nous manquons l'argent et avons peur de nous le faire voler.

Q. Comme l'agriculture ne concerne que les femmes et les vieillards, quel avenir pour votre milieu ?

R. Nous allons nous battre pour la survie, autrement nous allons souffrir avec nos enfants d'autant plus que les jeunes garçons et nos maris ne s'adonnent qu'à la recherche du coltan. Ce qui fait que nous connaissons pour le moment une hausse des prix de certains produits agricoles.

Il serait souhaitable que le pouvoir public nous aide à avoir des intrants agricoles et des semences et nous garantisse la sécurité sans laquelle nous ne pouvons rien faire.

Entretien avec un négociant, M. Bitota (par Mbolela)

Je suis aussi frappé par la hausse des prix des denrées alimentaires dans les zones d'exploitation du coltan. Les sites d'exploitation

deviennent des centres de consommation des produits alimentaires et finis venant d'autres villages ou régions non encore touchées par la course au coltan et même de la ville de Goma.

Ce qui est grave, c'est qu'il y a des sites d'exploitation du coltan dans le Masisi qui sont contrôlés par les bandes armées mai-mai et les Interahamwe rwandais. Ces derniers auraient même mis un système de perception des taxes d'exploitation payées par les creuseurs. A titre d'exemple, le cas des villages de Luberiki, Ntoto, Mitimigi et Bogoyi en territoire de Walikale ont été cités. Le coltan produit par les Interahamwe est vendu aux comptoirs de Goma par leurs délégués.

J'attire votre attention sur la destruction de l'environnement. Des collines entières sont détruites, et certains cours d'eau sont déviés pour permettre aux creuseurs d'avoir un champ libre d'exploitation, laissant les anciens lits des rivières dans un état lamentable.

Il y a une montée de violence entre exploitants qui, pour une raison ou pour une autre, n'hésitent pas à régler des comptes entre eux avec cruauté. L'argent facile est en train d'entraîner aussi une délinquance juvénile et une prostitution avec les risques d'augmenter la propagation du virus du SIDA.

IV. ENQUETE MENEES PAR DR MIKOLO DANS LE GROUPEMENT DE MATANDA, COLLECTIVITE DE BUHUNDE DU 30/01 AU 01/02 2001.

LES PERSONNES INTERROGEEES.

Lupfutso Safari, chef de groupement de Matanda
Mulindwa Emmanuel, curé de la paroisse de Matanda,
Kizimana Christine, animatrice d'une ONG locale et femme d'un creuseur,
Batibwira Alphonse, enseignant à l'institut Matanda,
Nzakuza et Ndagije, deux creuseurs, à Luwowo et Mishavu
Halerimana et Safari, deux anciens élèves l'un, en troisième année secondaire, l'autre en quatrième année secondaire,

Mburanumwe, élève en 5 ème à l'institut Matanda.

1. Entretien avec le chef de groupement, Lupfutso Safari.

Q. Connaissez-vous le phénomène du coltan dans votre groupement ?

R. Oui, le groupement de Matanda est parmi les groupements qui font l'exploitation en grande quantité et le coltan est appelé ici 'MANGANO ». Le nom « Mangano » est aussi celui que porte les creuseurs.

Q. Que pensez-vous de ce phénomène ?

R. C'est un phénomène éphémère, car une fois terminé les creuseurs seront malheureux et vont se rabattre au vol, viol et meurtre. Car ils ne voudront pas revenir à l'agriculture. Cela n'est pas vraiment dans leur souci. Comme ils ont déjà gagné beaucoup d'argent, ils ne pourront pas se contenter d'une vie normale et ordinaire de nos populations. Ils vont soit voler ou tuer pour gagner plus d'argent. Jusque là l'argent du coltan sert à boire, prendre les femmes et s'acheter des appareils électro-ménagers.

Q. Quelle solution préconisez-vous pour que l'agro-pastoral ne disparaisse pas ?

R. J'ai déjà convoqué plusieurs réunions avec les creuseurs mais ces derniers ne veulent pas y répondre. Je voulais mettre en place un comité de sages pour leur apprendre à économiser une partie de leurs revenus et à investir le reste dans les travaux à intérêt public tels les écoles, les routes, les dispensaires, etc.. L'idée était qu'un jour nous ne regrettions cette activité d'exploitation du coltan. Comme c'est une activité qui est condamnée à disparaître, l'épargne et les réalisations d'intérêt public vont au moins rester. Surtout il est important d'investir dans les activités agro-pastorales même par personne interposée. Car aujourd'hui seules les femmes font les activités champêtres, à l'exception de quelques rares hommes.

Q. Quels sont les problèmes liés à cette exploitation du coltan dans votre groupement ?

R. Les enfants et quelques enseignants abandonnent l'école pour aller se consacrer à l'exploitation du coltan. Il y a beaucoup d'incidents de glissement des terrains. Récemment, dans les environs de Luwowo, il y a eu 20 personnes qui ont été ensevelies dans un glissement du terrain dont 7 militaires. Il y a aussi la destruction de l'environnement : déviation des cours d'eau, et la destruction des pâturages à cause de la prospection chaotique. La plupart de denrées alimentaires sont vendues sur les sites d'exploitation du coltan et non plus dans les marchés traditionnels. Il y a aussi les attaques des bandes armées qui non seulement attaquent les creuseurs, mais aussi les populations ordinaires.

Q. Y a-t-il un problème entre propriétaires et gérants lié à cette nouvelle exploitation du coltan ?

R. A ma connaissance, il y a une sorte d'arrangement entre les propriétaires et les gérants. Jusqu'à présent je n'ai pas encore enregistré un conflit dans mon groupement. Avant l'exploitation ou la cession d'un morceau du terrain, les exploitants miniers vont d'habitude voir le propriétaire pour demander l'autorisation. La cession ou la vente d'un morceau de terrain se fait suivant la teneur en tantale après les analyses des échantillons. Une superficie de 6m x 3m varie entre trois cents et mille cinq cents dollars américains.

Q. Quelles sont les zones dangereuses dans lesquelles les populations ont du mal à faire l'exploitation ?

R. Kibabi et Katoyi constituent des bastions des Interahamwe. Personne n'a accès dans ces zones. A moins d'être leur complice et effectuer les ventes pour eux. On parle même d'un gisement de diamant dans ces zones mais aucune source indépendante n'a encore vérifié cette rumeur.

Q. Quels points positifs voyez-vous dans cette exploitation du coltan ?

R. Le coltan a pu quand même résoudre le problème du chômage. Ce qui a sensiblement réduit les cas de vol. Aussi beaucoup de jeunes combattants se sont investis dans l'exploitation du coltan. Ceci aurait réduit leur nombre et les cas de meurtre.

Ceci dit, il y a une augmentation de la masse monétaire dans le groupement, c'est ainsi que les prix des denrées alimentaires ont augmenté.

Q. Quels sont les sites les plus convoités dans votre groupement ?

R. C'est principalement le site de Luwovo, Sitaba, Mishavu et Koy.

Q. Comment se fait la vente du coltan sur les sites ?

R. Je ne sais pas comment les creuseurs vendent leurs produits ; peut-être selon la teneur. Mais ce sont à mon avis les négociants qui vendent la production aux comptoirs de Goma et d'ailleurs qui gagnent beaucoup d'argent.

Q. Quel est votre dernier mot ?

R. Il faut que l'Etat organise ce secteur d'exploitation de coltan et fasse payer les taxes pour relancer d'autres secteurs de développement comme l'agriculture et l'élevage etc...

2. Entretien avec Emmanuel Mulindwa, curé de la paroisse de Matanda.

Q. Connaissez-vous le phénomène de coltan dans votre paroisse ?

R. Oui, toute la jeunesse de la paroisse est très impliquée dans l'exploitation du coltan.

Q. Que pensez-vous de ce phénomène ?

R. Il ne faudrait pas que l'exploitation du coltan ne profite qu'aux seuls propriétaires des comptoirs à Goma. D'autant plus que parmi les populations il y a peu qui y gagne et le peu de profit est investi dans la boisson et les femmes.

Q. Quels sont les problèmes saillants liés à l'exploitation du coltan ?

R. Les jeunes qui s'adonnent à cette nouvelle activité abandonnent l'école et même certains enseignants aussi désertent l'école. Il y a la dépravation des mœurs surtout dans les carrières d'exploitation : pas de moralité, pas de différence de sexe dans l'exercice de cette activité dans laquelle tu trouves hommes et femmes en train de travailler nus. La prostitution bat son plein dans les carrières d'exploitation sans pudeur, les couples se forment selon les arrangements etc.. Il y a aussi le viol des mineurs de moins de 16 ans. Il y a l'usage de la drogue et de l'alcool, même par les mineurs. On enregistre aussi les mariages précoces des mineurs. L'agriculture est abandonnée et laissée aux femmes. Il y a les glissements de terrains, la destruction des pâturages et des champs de culture. Les combattants drogués deviennent dangereux.

Q. Quels points positifs voyez-vous dans cette exploitation du coltan ?

R. Je ne vois aucun point positif car cette activité ne profite réellement qu'aux étrangers qui ont le monopole de la vente.

Q. Quelles solutions préconisez-vous ?

R. Il faudrait que l'Etat songe à monter une usine de traitement du coltan sur place ici à Matanda. Ce qui permettrait de centraliser la production de cette contrée. Sinon la production ne profitera qu'aux étrangers.

3. Entretien avec Christine Kizimana, animatrice d'une ONG locale.

Q. Que pensez-vous du phénomène coltan ?

R. L'exploitation du coltan appelé ici « Mangano » constitue une source de revenus qui fait rêver beaucoup d'hommes et de femmes si bien qu'il y a des foyers entiers qui se sont déplacés pour aller vivre dans les carrières d'exploitation, privant leurs enfants de l'école. Les gens croient que le coltan est une solution à leur problème, mais bientôt nous serons surpris de voir nos marchés vides. Seules les femmes cultivent. Ce qui est grave, c'est que le niveau de vie des exploitants n'a pas changé. Certains n'ont même pas de matelas pour dormir, leurs toitures sont toujours en paille, mais ils rêvent de gagner gros un jour pour tout se procurer. Cependant, avec le banditisme et le glissement de terrain beaucoup ne verront pas leur rêve devenir une réalité. Cette ruée vers l'exploitation du coltan a déjà provoqué la hausse des prix des produits vivriers. Il est grand temps que les populations se ressaisissent pour reprendre les activités agricoles.

Q. Quelle est la situation de la femme face à ce phénomène ?

R. La femme est devenue plus malheureuse qu'avant car les maris abandonnent femmes et enfants pour se livrer à la polygamie et à la boisson.

Q. Quels sont les problèmes liés à cette exploitation du coltan ?

R. Le viol des filles mineures a augmenté, il y a la hausse des prix des denrées alimentaires, les activités agricoles sont abandonnées, les meilleurs produits agricoles ne viennent plus au marché ordinaire mais vont dans les carrières d'exploitation.

Q. Voyez-vous un point positif lié à cette exploitation du coltan ?

R. Les plus intelligents ont acheté des maisons à Goma et leurs familles sont installées en sécurité. Par contre la plupart sont des ivrognes, des prostitués, des drogués sans lendemains une fois l'exploitation terminée.

Q. Quelle solution préconisez-vous ?

R. L'Etat devrait aider à ce que l'agriculture ne soit pas abandonnée pour la survie et la sécurité alimentaire de nos populations. Il faudra aussi un programme de sensibilisation pour lutter contre la drogue et la propagation du virus HIV du SIDA. Aussi, il faudra encourager les exploitants à investir leurs profits dans d'autres domaines de la vie de nos populations.

4. Entretien avec Alphonse Batibwira, enseignant à l'institut Matanda.

Q. Quel impact de l'exploitation du coltan sur l'enseignement dans votre milieu ?

R. L'impact est négatif. Nous assistons à un dépeuplement scolaire progressif. Nos écoles perdent plus de 30 % de jeunes enfants qui abandonnent l'école pour se livrer à l'exploitation du coltan. Les enseignants aussi quittent les écoles pour aller exploiter le coltan. C'est le cas de l'école de Mishavu et de Kibabi où 5 à 10 % d'enseignants sont partis.

Q. Pourquoi une telle défection massive ?

R. Il s'agit de gagner l'argent facile. Les défections sont nombreuses dans les écoles où les élèves sont incapables de payer le minerval. Ces derniers préfèrent rejoindre leurs frères aînés sur les sites d'exploitation du coltan.

Q. Comment vivent ces enfants dans les sites d'exploitation du coltan ?

R. Certains s'adonnent aux mêmes maux qui sévissent dans les carrières : la débauche en bas âge, la drogue et l'ivrognerie. Avec les dollars qu'ils gagnent, ils méprisent leurs propres parents et surtout leurs enseignants. Ce qui est pire c'est qu'ils arrivent à influencer d'autres enfants qui sont restés à l'école pour les suivre.

Q. Quelle solution préconisez-vous ?

R. Il faudrait que l'enseignant soit d'abord payé par l'Etat ou les institutions qui l'emploient, autrement l'enseignant doit se contenter du minerval que les enfants paient et la plupart en sont incapables. Ce qui fait qu'ils abandonnent l'école.

5. Entretien avec Nzakuza et Ndagije, creuseurs à Luwovo et Mishavu.

Q. Depuis combien de temps faites-vous l'exploitation du coltan ?

R. Cela fait bientôt huit mois que nous avons commencé la recherche du coltan.

Q. Comment trouvez-vous cette activité de creuseur de coltan ?

R. C'est une activité pénible qui en fait profite à celui qui nous emploie. En réalité nous sommes recrutés par celui qui achète une portion de terre qui nous paie en fonction de nos efforts fournis après la vente du produit aux comptoirs de Goma.

Q. Etes-vous satisfaits par votre rémunération ?

R. Nous n'avons pas de choix. L'employeur est le seul qui connaît le prix de la vente. Mais souvent il nous paie un salaire dérisoire.

Q. Pourquoi continuez-vous cette activité ?

R. Plutôt que de rester dans nos villages à ne rien faire, nous préférons nous engager dans les carrières d'exploitation.

Q. Et l'agriculture n'est-elle pas faisable au village ?

R. Pour le moment ce sont nos femmes qui cultivent pour nourrir la famille. Heureusement car l'argent que nous gagnons dans les carrières est insignifiant pour pourvoir aux besoins de nos familles.

Q. Pensez-vous que les femmes seules pourront cultiver assez pour satisfaire les besoins des populations ?

R. Non. Actuellement les denrées alimentaires coûtent très cher. Même dans les carrières nous achetons la nourriture deux à trois fois plus cher si bien que parfois nous rentrons au village sans aucun sous parce que les travaux sont durs et nous sommes obligés de dépenser tout ce que nous gagnons pour pouvoir manger afin de tenir.

Q. Quel est l'avenir pour vous dans cette activité ?

R. Pour le moment nous ne voyons aucun avenir. Pour ne pas manquer du savon, nous acceptons de passer notre temps dans l'exploitation du coltan. Nous espérons qu'un jour nous allons attraper une grosse pierre de diamant à Kibabi ou à Katoyi : ainsi nous pourrions mettre fin à cette activité et vivre autrement avec l'argent que nous aurons gagné en l'investissant dans l'agriculture et l'élevage.

Q. Quelles sont les difficultés que vous rencontrez dans les carrières ?

R. Les glissements de terrain font beaucoup de victimes. Souvent nous sommes obligés de creuser jusqu'à 6 mètres sur les versants des montagnes et normalement jusqu'à trois mètres dans les vallées. Sur le chemin de retour, les militaires parfois nous prennent notre production. Nos employeurs nous trompent souvent sur les prix de la vente et nous donnent des miettes.

6. Entretien avec Halera (16 ans) et Safari (17 ans), anciens élèves de 3^{ème} et 4^{ème} secondaire.

Q. Pourquoi avez-vous abandonné les études ?

R. Nos parents n'étaient plus en mesure de nous payer les études, nous en avons marre d'être chassés tout le temps et c'est ainsi que nous avons abandonné l'école. Maintenant nous passons notre temps sur les sites d'exploitation où on nous donne du travail de creuseur.

Q. Comment trouvez-vous ce travail ?

R. C'est un travail pénible mais nous n'avons pas de choix parce qu'il faut gagner de l'argent. Parfois nous gagnons cent dollars, ce que nos parents n'avaient jamais gagné. Nous nous achetons des postes de radio, des habits et bientôt si Dieu nous prête vie nous pourrions nous marier dans deux ans, le temps de faire quelques économies.

Q. Avez-vous encore des frères et sœurs qui font les études ?

R. Oui, dit Safari. J'ai un frère qui étudie et c'est moi qui paie maintenant ses études. Je n'aimerais pas le voir venir souffrir ici dans les carrières car il est encore trop jeune pour supporter la dureté du travail.

Q. Quels conseils donneriez vous à d'autres jeunes ?

R. Ceux pour qui les parents sont incapables de payer leurs études peuvent venir nous rejoindre. Après tout, il n'y a pas que les études avec lesquelles on peut gagner la vie. Voyez certains commerçants qui n'ont jamais été à l'école; ils sont mieux que les enseignants qui ont fait des études.

Q. Pendant combien de temps allez-vous faire ce travail ?

R. Pour le moment, l'exploitation du coltan est le seul travail qui paie bien. Nous comptons y rester tant que le coltan existera. Et nous espérons un jour tomber sur une grosse pierre riche en tantale et nous gagnerons beaucoup d'argent que nous pourrions investir dans le commerce et le transport.

Q. Quels sont les problèmes que vous rencontrez ?

R. Notre grande difficulté c'est le glissement de terrain quand nous creusons à plus de 5 mètres.

Q. N'avez-vous pas peur de ces incidents de glissement de terrain ?

R. Non. Partout on peut trouver la mort. Ce n'est pas seulement dans les carrières qu'il y a la mort. La mort est partout.

Q. Comptez-vous reprendre les études un jour ?

R. Pas nécessairement. A notre âge nous ne pensons pas qu'il y ait beaucoup d'institutions qui peuvent accepter de nous prendre. Nous savons déjà lire et écrire et c'est bien ainsi.

7. Entretien avec Mburanumwe, élève en 5^{ème} à l'institut Matanda.

Q. Connaissez-vous le coltan ?

R. Oui. Tout le monde en parle.

Q. Avez-vous été une fois dans une carrière ?

R. Oui. J'y ai déjà été. C'est un travail très pénible qui demande beaucoup de sacrifice.

Q. Pourquoi ne faites-vous pas comme les jeunes de votre âge qui font l'exploitation du coltan ?

R. Pour le moment, j'étudie et mes parents ne me permettront pas d'abandonner l'école. Peut-être quand j'aurai mon diplôme d'Etat je pourrai les rejoindre.

Q. Quels conseils donneriez-vous à d'autres élèves qui sont encore à l'école ?

R. J'aimerais leur dire de ne pas abandonner l'école car le coltan peut finir un jour ou l'autre et ces jeunes risquent de se retrouver

dans la rue et devenir des brigands. D'ailleurs même ceux qui viennent de quitter l'école utilisent l'argent qu'ils gagnent dans la boisson et la drogue à cause de l'influence de leur milieu de travail.

V. QUELQUES SITES REPERTORIES D'EXPLOITATION DU COLTAN

a. Territoire de Masisi.

- i. Groupement Matanda : Localités de Luundje, Kibingo, et Kironko
- ii. Groupement Kibabi : localités de Kishonja /Luwowo ; Muho, Kiloba, et Bukumbiri
- iii. Groupement Ufamando : localités de Ruzirantako, Kibingo, et Kamatare
- iv. Groupement Mishanga : localités de Rwangara, et Rukunda

b. Territoire de Kalehe

Localités de Numbi, Shanje, et Kayirenge,

VI. CONCLUSIONS PARTIELLES

Les divers faits et entretiens permettent de dégager quelques conclusions partielles.

1. La sécurité alimentaire dans les campagnes traditionnellement agricoles et aujourd'hui transformées en terre d'exploitation du coltan ou de prospection de ce minerai est sérieusement menacée. Les personnes interrogées considèrent que les

- activités agropastorales seront reléguées au second plan, l'exploitation du coltan devenant l'activité principale génératrice de revenus. Ceci dit, même si l'exploitation du coltan semble être un moyen facile de gagner de l'argent en période de crise prolongée, la tendance à l'abandon des activités agropastorales au profit de la manne du coltan et la hausse des prix des denrées alimentaires risquent de provoquer une insécurité alimentaire dans les milieux ruraux et urbains dans le court, moyen et long terme. Il est impérieux de constituer un fond de promotion des activités agro-pastorales notamment avec les revenus de la taxe de coltan.
2. La prospection chaotique est en train de détruire les terres et les concessions agro-pastorales et à défaut de délimitation des zones d'exploitation du coltan, les destructions sauvages menacent, non seulement l'environnement, mais aussi les infrastructures de base.
 3. L'accès aux mines de coltan par les bandes armées et par les Interhamwe rwandais hypothèque les perspectives de la paix et risque de prolonger indéfiniment le contexte de crise et de guerre.
 4. Les conflits particuliers entre propriétaires absents et gérants des concessions devenues carrières d'exploitation et de prospection risquent de se transformer en conflits entre communautés interethniques. Il y a une nécessité de clarifier d'une part les droits liés à l'exploitation du sous-sol dans les concessions privées transformées en carrières d'exploitation du coltan et d'autre part dans les concessions privées qui sont détruites par la prospection chaotique.
 5. Les minorités et les laissés pour compte sont victimes de violence et du pillage imputés aux bandes armées et aux militaires et se sentent marginalisés et en rupture avec les opportunités qu'offre la nouvelle exploitation du coltan.
 6. Les conséquences socio-culturelles tels la délinquance juvénile, la baisse du taux de scolarité, la montée de la violence, la prostitution et l'abandon des ménages par les maris aux poches remplies d'argent facile mettent en question le tissu social déjà érodé par le contexte de guerre et de crise.
 7. Il y a nécessité d'une réglementation qui régirait d'une part la délimitation des zones d'exploitation et de prospection afin de protéger et d'appuyer les activités agro-pastorales et d'autre

- part les conditions de protection sociale (pour les creuseurs qui meurent dans les glissements de terrain et les enfants mineurs) que l'exploitation artisanale n'est pas supposée couvrir.
8. Dans un contexte de la RDC en guerre, caractérisée par un vide d'Etat, divisée en zones d'influence militaire et avec la présence des forces alliées des pays voisins, on pourrait se demander sur quelle base de loi se fonderait une quelconque réglementation. Le risque de recourir à la logique d'affrontement armé entre intérêts divergents pourrait malheureusement prévaloir renvoyant aux calendes grecques l'avènement de la paix pourtant vivement souhaitée par les populations.
 9. Le monopole d'achat et d'exportation du coltan accordé à une seule société SOMIGL étouffe les initiatives des petits exploitants et négociants et va à l'encontre de l'économie du marché prônée par le RCD.
 10. Les bandes armées qui perçoivent des revenus importants de l'exploitation du coltan s'enrichissent et il semblerait que certaines sont en train de déposer le fusil pour se consacrer exclusivement à cette activité lucrative, abandonnant par ce fait la hache de guerre et préférant un autre style de vie qui permettrait de jouir de leur richesse. D'un côté ceci serait une bonne nouvelle et une chance pour la paix à condition que ces bandes armées soient à l'abri de l'intoxication de certains politiciens qui les manipulent en machines de violence et de guerre. D'un autre côté il n'est pas exclu que certains seigneurs de guerre multiplient la création des milices privées pour renforcer le contrôle des régions dans lesquelles ils font l'exploitation du coltan, perpétuant ainsi la crise et l'insécurité.

LE COLTAN ET LES POPULATIONS DU NORD-KIVU

« Pas de retour à la paix sans de nouvelles formes de sécurité physique, psychique et économique des populations »

DEUXIEME PARTIE

Sous la direction de Aloys TEGERA, POLE INSTITUTE, Manager

En collaboration avec Dr Mikolo Sofia, Membre de POLE INSTITUTE, Membre de CREDAP

Décembre 2001

I. Introduction

En février 2001 nous avons publié les résultats de notre recherche sur l'impact de la fièvre du coltan sur les populations du Nord-Kivu. Ce document fut parmi les premiers en circulation sur le sujet et analysait les conséquences sociales de la ruée vers le coltan. Pour une région réputée le grenier du pays en période de paix, l'exploitation chaotique du coltan dans un contexte de vide d'Etat et de crise prolongée fut une source d'enrichissement pour une poignée d'hommes d'affaires travaillant avec les anciens et nouveaux réseaux de commercialisation des minerais de l'Est du Congo, mais aussi l'émergence d'une économie mafieuse organisée autour des armées rebelles et leurs alliés et des bandes armées mayi-mayi. La publication de notre recherche coïncida avec le début de la chute du prix du coltan sur les marchés mondiaux, suite au discours très fort remarqué d' Alan Greenspan, directeur de la Banque Centrale des Etats-Unis le 5 décembre 2000. En effet, parlant de l'économie américaine, Greenspan évoquait les risques réels d'une récession et la baisse des taux d'intérêts. La réaction au discours de Greenspan fut immédiate. En date du 8 décembre 2000, soit trois jours après le discours le « Defense Logistics Agency », une agence du gouvernement américain, déversa un stock important de colombo tantalite sur le marché estimé, selon le « London Metal Exchange » à 91,3 millions de dollars US. Dès la fin de décembre 2000, le boom du coltan semblait donner des signes de régression sur les cours mondiaux. En effet, les industries de télécommunication qui fabriquent les téléphones cellulaires avaient déjà commencé à revoir leurs prévisions à la baisse. Ainsi, les campagnes mettant un lien étroit entre l'exploitation du coltan et le financement de la guerre au Congo se sont en fait greffées sur une baisse généralisée des cours mondiaux du coltan obéissant aux logiques purement économiques surtout dans le secteur de télécommunication et de l'industrie de pointe.

1. UN LOBBY DENONCANT LE COLTAN EN PROVENANCE DE L'EST DU CONGO.

Parallèlement à la chute du prix du coltan sur le marché international, la production du coltan à l'Est de la RDC et sa commercialisation qualifiées de **nerf de guerre** dans la crise qui secoue le Congo allait

faire face à un lobbying d'une grande envergure, au départ organisé par les ONG belges sous le slogan «Pas de sang sur mon portable ». Ce lobbying gagna en ampleur et fut renforcé par la publication du rapport de l'ONU sur l'exploitation illégale des ressources de la RDC le 12 avril 2001 qui lui donnait un cadre légal de référence. Ce rapport mettait sérieusement en cause l'Ouganda et le Rwanda accusés de piller systématiquement les ressources du Congo, l'argument sécuritaire justifiant leur présence au Congo étant considéré comme un pur bluff. Les allégations contenues dans ce rapport et mettant en cause certaines personnalités civiles et militaires ougandaises et rwandaises furent rejetées en bloc par les deux pays. Ce rapport fut notamment critiqué par rapport au fait qu'il ne disait pas grand chose sur le pillage des ressources du Congo dans la zone contrôlée par le gouvernement de Kinshasa et ses alliés zimbabwéens, angolais et namibiens. Un rapport additif sur l'exploitation des ressources du Congo couvrant surtout la zone gouvernementale fut commandité par le conseil de sécurité de l'ONU le 3 mai 2001 et ses résultats ont été publiés le 10 novembre 2001. A l'instar de l'Ouganda et du Rwanda, le Zimbabwe réfute en bloc les allégations le mettant en cause. Pour le ministre zimbabwéen de l'information, Jonathan Moyo, le rapport n'est pas équilibré et ignore que l'armée zimbabwéenne est une force invitée et les experts doivent avoir succombé à la pression britannique. Le ministre de l'information du gouvernement de Kinshasa, Kikaya Bin Karubi, rejette aussi en bloc les accusations contre les forces invitées et considère que les accords miniers ou commerciaux conclus avec ces forces invitées sont légitimes. (Source : Irin du 22 novembre 01)

Ce lobby dénonçant le lien entre le coltan exploité et commercialisé en provenance de l'Est du Congo et la guerre qui endeuille les populations congolaises se félicite de quelques résultats significatifs notamment :

1. La création par le gouvernement belge d'un groupe de travail ministériel chargé d'analyser les conclusions du rapport des Nations Unies sur le pillage du Congo et le financement de la guerre.
2. La suspension par la Sabena et Swiss Air Cargo du transport du coltan et des autres minéraux à partir de la région des Grands Lacs. Fin septembre 2001, Swiss Air déposait son bilan et début novembre Sabena tombait en faillite et les deux compagnies ne sont plus opérationnelles sur la ligne aérienne

Bruxelles – Kigali. Prévoyaient-elles leur sortie des Grands Lacs avec honneur ?

3. La création par le sénat belge d'une commission d'enquête parlementaire à part entière sur la question. (Source : Communiqué de presse : 3500 fois « Pas de sang sur mon GSM »)
4. En septembre 2001, la chambre américaine des représentants a passé une résolution suspendant l'importation du coltan en provenance de la RDC. Résultats : deux sociétés américaines, Kemet et Cabot corporation ont annulé leurs commandes du coltan exploité dans les Grands Lacs.

Dans l'entre-temps, la ruée vers le coltan semble avoir diminué en intensité et en intérêt au Nord et au Sud-Kivu, cependant le partage des concessions de la SOMINKI continue à faire couler l'encre au Kivu.

2. SOMINKI OU PEAU DE CHAGRIN CONVOITEE

Créée en 1976, la SOMINKI regroupait à l'origine plusieurs compagnies belges qui s'étaient partagées les concessions minières du Maniéma que le baron belge Empain avait reçu du roi Léopold II en 1902. Le marasme économique des années 1980 obligea la SOMINKI à fermer la plupart de ses exploitations, laissant ainsi un champ libre à l'exploitation artisanale. En 1995, les actionnaires belges de la SOMINKI (groupe Empain et Schneider) décidèrent de vendre 72 % de leurs parts à deux sociétés nord américaines, Cluff Mining des Etats-Unis et Banro du Canada. En 1996, Cluff Mining vendit ses parts à Banro, et ce dernier devint l'actionnaire principal de la SOMINKI. Banro liquida SOMINKI en mars 1996 et créa SAKIMA qui fut successivement remis en cause par Laurent Désiré Kabila dès son ascension au pouvoir et par le RCD/Goma qui contrôle l'Est du Congo depuis la deuxième rébellion en août 1998.

Le comité provisoire de gestion à titre conservatoire des biens de la **SOMINKI** créé en août 2000 et dirigé par Eugène Muhima (mis à la touche mais pas encore remplacé) veille officiellement au patrimoine de la SOMINKI. Au premier trimestre de l'année 2001, une compagnie du nom de **MEDIVAL** proposa un partenariat au comité

provisoire. MEDIVAL allait exploiter les concessions de la SOMINKI et offrirait en contrepartie une loyalty de 20% sur le brut exporté.

Au mois d'août 2001, une autre compagnie du nom de **Congo Holding Development Company** se proposa de reprendre la quasi majorité des concessions de la SOMINKI sur une base purement légaliste. En effet, selon une source interrogée, sur un total de 47 titres de concessions minières de la SOMINKI, les contrats de 42 d'entre eux auraient expiré entre 1998 – 2000. Notons que cette périodicité correspond au début de la deuxième rébellion du RCD/Goma au cours de laquelle les rebelles du RCD remirent en cause les termes du contrat **SOMINKI/BANRO** (juillet 2000) et proclamèrent la SOMINKI « un bien sans maître ».

Ainsi les 42 titres dont les contrats ont expiré reviennent automatiquement à l'Etat, c'est-à-dire, aux autorités rebelles du RCD/Goma qui les ont octroyés à la nouvelle compagnie Congo Holding Development Company. Il semblerait que sur les 42 titres octroyés, 3 titres n'intéressent pas la nouvelle compagnie et seraient remis à MEDIVAL. Ainsi, sur les 47 titres de la SOMINKI, 39 appartiennent au Congo Holding Development Company et 8 titres à MEDIVAL.

La nouvelle direction du Congo Holding Development Company est confiée à Félicien Rucaca (Président) et Gertrude Kitembo, ancien gouverneur du Maniema (Vice-Présidente). Une discrétion plane sur les actionnaires derrière Congo Holding Development Company et MEDIVAL ainsi que les termes de leur contrat de partenariat avec les autorités du RCD. Il semblerait que Congo Holding Development Company s'intéresse non seulement aux mines mais commercialiserait aussi les produits de la cimenterie de Kabimba de la compagnie Ciment Lac de Kalemie. De sources non encore confirmées indiquent qu' une société sud-africaine appartenant au groupe KRAMER serait le principal actionnaire dans la compagnie Congo Holding Development Company.

Dans l'entre temps, il semblerait que la compagnie canadienne Banro vient de conclure un accord avec le gouvernement de Kinshasa lui permettant de reprendre ses anciennes concessions gérées naguère par Sominki.

3. SOMIGL OU UN BEBE MORT- NE

Cette entreprise qui s'était taillée le monopole de commercialisation du coltan en provenance de la zone rebelle contrôlée par le RCD/Goma a eu du mal à écouler sa première exportation importante estimée à 120. 3 tonnes en décembre 2000. Non seulement les prix du coltan étaient en chute libre sur le marché international mais aussi d'autres acheteurs rodés à la commercialisation du coltan tel Karl Heinz Albers trouvaient inadmissible le fait qu'ils ne pouvaient plus écouler leurs produits et que seule Mme Gulamali, patronne de Somigl, pouvait jouir du marché européen qu'eux-mêmes maîtrisaient assez bien.

En effet, Karl-Heinz Albers est directeur de la SOMIKIVU, une entreprise qui exploite officiellement le niobium, une composante du colombo tantalite, à Luheshe au Nord-Kivu, et il serait le grand financier derrière l'ancien comptoir G.B.C installé à Goma, devenu actuellement W.B.C (Wide Business Company). C'est en 1981 que la convention créant SOMIKIVU fut signée entre le gouvernement zaïrois de l'époque et la compagnie allemande GFE Mettalle und Materialien GmbH. Selon ces accords, le gouvernement zaïrois avait 20% d'actions, la compagnie allemande 74 % d'actions et le reste, soit 6 %, revenaient à la nouvelle compagnie SOMIKIVU. Suite aux affrontements interethniques en 1993, SOMIKIVU fut obligée d'arrêter ses activités et la compagnie allemande GFE céda ses parts à son directeur local Karl-Heinz Albers. En septembre 1997, soit quatre mois après la chute de Mobutu, le gouvernement de Kabila promit les concessions de la SOMIKIVU à une compagnie autrichienne, Edith Krall Investments, représentée par le consul autrichien basé en Ouganda. Quand la deuxième rébellion éclata en août 1998, Kabila perdit l'Est du pays et le RCD reconfia les mines de Luheshe à Karl-Heinz Albers. Il semblerait que Albers est impliqué dans la commercialisation du coltan de l'Est du Congo depuis 1993 et en 1996 il structura son commerce en créant la compagnie Masingiro chargée de l'exportation et de la commercialisation du coltan de l'Est du Congo. Selon Albers, ses principaux clients sont : l'usine allemande H.C. Starck (groupe Bayer) qui traiterait plus au moins 60 % du colombo tantalite du marché européen, la compagnie américaine Cabot Performance Material et la compagnie chinoise Ningxia.

Dans une conjoncture internationale de baisse généralisée du prix de coltan mêlée aux campagnes de dénonciation du lien entre l'exploitation du coltan à l'Est du Congo et la guerre au Congo, SOMIGL n'a pas fait long feu. Cette entreprise n'a pas pu honorer la taxe d'un million de dollars américains promise au RCD/Goma. L'arrêté départemental du 5 avril 2001 lui retira le monopole, libéralisant par le fait même l'exportation et la commercialisation du coltan. Par le même arrêté, la licence annuelle d'achat et d'exportation fut fixée à 40 000 USD (quarante mille). La taxe à l'exportation fut fixée à 6 dollars US par kg de colombo tantalite avec la possibilité d'être ramenée à 4 dollars US pour toute quantité supplémentaire exportée au-delà de 15 tonnes considérées comme performance minimale. L'ancienne patronne de SOMIGL, Mme Gulamali, continue l'exploitation et la commercialisation du coltan à son compte dans son entreprise SHENIMED et l'ancien directeur de SOMIGL, Gervais Ruboneka est désormais le nouveau directeur de l'Office de Protection des Recettes Publiques (OPRP), un organe mis en place par l'actuel chef du département de l'administration territoriale M. Bizima Karaha. L'organe se défend d'être un dédoublement des services de douanes (OFIDA) et affirme que son objectif principal est de veiller à ce qu'il n'y ait ni fuite ni détournement des recettes publiques. Une générosité et un civisme inédits dans l'histoire des institutions congolaises.

Les revenus du coltan constituaient une part importante qui avait permis au RCD/Goma de faire le premier budget depuis l'histoire du mouvement et de payer un peu d'argent aux fonctionnaires à la fin de l'année 2000. Le fait que le RCD vient de suspendre la convention collective en vigueur dans les entreprises publiques (Décision no 0029 du 21 novembre 2001) pour lui permettre d'avoir accès aux ressources des ces entreprises pour une durée de trente jours (Décision no 0030 du 21 novembre 2001), montre que le mouvement a soit un problème d'argent, soit est sous pression pour mobiliser les fonds le plus rapidement possible. Mais pour quelle fin ? Le principe qui a dicté cette suspension est celui d'une « meilleure répartition de la pénurie » selon les termes propres de la décision. Cependant cette mobilisation ne concerne pas les finances des services des douanes : OFIDA, DGC et DGRAD.

Ceci dit, l'année 2001 n'aura pas été mauvaise pour tout le monde. Selon l'hebdomadaire rwandais « The New Times » (Décembre

2001), le Rwanda aurait fait un profit sur l'exportation du coltan s'élevant à 44 millions de dollars US au cours de la deuxième moitié de l'année.

4. COMMERCIALISATION DU COLTAN DANS UNE CONJONCTURE DEFAVORABLE.

Sur les 19 comptoirs accrédités dans la zone sous contrôle du RCD/Goma, seuls trois comptoirs ont survécu, en d'autres mots, ont été en mesure de payer la licence d'exportation tel que proposée par le département des terres, mines et énergie en avril 2001. Il s'agit des comptoirs : Shenimed de Mme Gulamali, Grands Lacs Métal et Gaferege. Le prix d'achat au comptoir est estimé à 0,65 USD par tantale. C'est à dire, si le produit acheté a 40 % de tantale, le prix par kg de coltan est : $0,65 \text{ USD} \times 40 = 26 \text{ USD}$.

Cependant d'aucuns se demandent comment ils arrivent à la fois à honorer les impôts et taxes et à vendre avec profit sur un marché international du coltan toujours en baisse. Sans doute que la débrouille et la combine donnent lieu à de nouvelles pratiques. Dans une réunion tenue le 27 novembre 2001, le chef de division des mines se demandait comment le comptoir du nom de MUUSAD peut acheter son deuxième titre de licence d'exportation à 40 000 USD alors qu'aucune exportation officielle à son nom n'a jamais été enregistrée. En effet, plusieurs comptoirs préfèrent aujourd'hui acheter des terrains d'exploitation connus localement sous l'expression de « Carrés miniers ». En recrutant des creuseurs qui sont payés entre 3 et 5 dollars par kg exploité sur le site, ils contournent non seulement les négociants intermédiaires mais aussi il est difficile d'inventorier les quantités à leur disposition. Dans un contexte de marché défavorable et de baisse progressive du prix de coltan, les pratiques maffieuses autour de ce commerce ne risquent-elles pas de devenir encore plus opaques ?

En Europe, les compagnies spécialisées dans la commercialisation du coltan sont gênées, voire excédées par le lobby qui lie leur commerce au financement de la guerre du Congo. Trois compagnies belges, Cogecom, Sogem et Trademet nient toute liaison avec les rebelles congolais et leurs alliés à l'Est du Congo. En l'absence d'une régulation transparente dans un contexte de guerre et de vide d'Etat,

il est difficile de faire un démêlage d'autant plus qu'une compagnie comme Sogem a une longue histoire dans le commerce des mines à l'Est du Congo bien avant l'euphorie autour du coltan. Sur le terrain, Sogem aurait des connections avec deux comptoirs MDM de Bukavu et Savanna. Un dépouillement des données disponibles au service chargé de commerce extérieur à Goma couvrant la période entre janvier et août 2001 montre que ces deux comptoirs ont continué à exporter de la cassitérite vers la Belgique. Or, nous savons que la grande partie de la production mondiale du tantale a été faite à partir des déchets de la fonte de cassitérite, un minerai associé au colombo tantalite.

Le service d'information de l'Eglise Africaine basé aux Etats unis a annoncé le 7 décembre 2001 que la société belge Sogem a finalement arrêté la commercialisation du coltan en provenance de l'Est du Congo ainsi que quatre autres compagnies : une compagnie allemande, une belge et deux compagnies américaines dont Cabot. Cette dernière est en train d'envisager la réouverture du site de Morrua au Mozambique qui fournissait une bonne quantité du coltan mondial jusque dans les années 1950.

Selon Alain Lallemand, deux représentants belges de deux compagnies spécialisées dans le commerce du coltan , Philippe Lavagna, de Specialty Metals Company SA, et Freddy Muylaert, de Trademet SA, « s'accordent pour conférer au marché africain une importance mineure - 12 à 20 % - et souligner que, contrairement à l'idée véhiculée ces derniers mois, c'est l'Australie qui produirait la majeure partie du coltan » (Source : AP avril 2001). S'il est vrai que 80% de réserve mondiale de colombo tantalite sont au Congo (Source : AFP 22 novembre 2000), on comprend parfaitement le gêne de ces entreprises qui auraient préféré plus de discrétion autour de cette région qui regorge autant de richesses en sous-sol.

II. CONSEQUENCES SOCIALES DE LA RUEE VERS LE COLTAN

Sécurité alimentaire.

Il est difficile de savoir les chiffres exacts des jeunes et adultes valides qui se sont adonnés à l'exploitation du coltan. Pour une région agricole comme le Nord-Kivu, la main d'œuvre disponible a été sérieusement touchée par presque 10 ans de guerre durant lesquels beaucoup de gens sont morts, le recrutement massif de jeunes dans les armées régulières, les armées rebelles et les milices privées. La mobilisation des forces valides dans l'exploitation du coltan signifiait une perte significative de la main d'œuvre agricole restante. D'après les nombreuses personnes interrogées, un bon nombre de jeunes découragés par le prix dérisoire par kilo de coltan exploité reviennent au village reprendre leurs activités agropastorales.

Sécurité physique.

Les montagnes défoncées par l'exploitation artisanale du coltan représentent toujours un danger pour les creuseurs qui continuent à être ensevelis par les éboulements de la terre à défaut d'un service spécialisé pour leur apprendre à construire des galeries souterraines. Plusieurs dizaines de creuseurs ont été ensevelies à Bibatama, dans la localité de Kibabi en mars 2001. A part quelques déclarations des autorités qu'on qualifierait de « sympathie dans l'abstention » à notre connaissance aucune mesure n'a été prise ni par l'autorité, ni par les propriétaires exploitant ces carrières.

L'environnement.

Notre équipe a réalisé une mission dans la région de Numbi en territoire de Kalehe. Les destructions massives des anciennes terres de pâturage sont énormes voire catastrophiques. Les terres ayant servi à la prospection chaotique et à l'exploitation artisanale du coltan sont perdues pour de bon à l'agriculture et à l'élevage. Des collines et vallées entières sont transformées en cratères géants laissant le beau paysage de la région en une vaste étendue de terre éventrée au fond de laquelle coule les rivières et ruisseaux détournés de leur lit habituel pour le nettoyage du coltan.

La santé

Les résultats déterminant le potentiel radioactif du coltan exploité au Nord-Kivu ne sont pas encore disponibles. Cependant, des sources fiables feraient état de la croissance de déformations congénitales dans certaines régions comme à Mangina et Manguredjipa. Les sources interrogées parleraient de l'augmentation surtout à Mangina de malformations de type : PBVE (Pied bot varus Equidw), spina – les fida, bec de lièvre, I.M.C (Infirmes moteurs cérébraux).

Conflits autour des terres riches en coltan

Prenons un cas parmi tant d'autres. Un conflit oppose deux comptoirs MHI (Mwangacucu Hizi International) et WBC (Wide Business Company) concernant la délimitation de leurs carrières respectives d'exploitation du coltan. Les deux comptoirs s'affrontent sur fond de deux permis d'exploitation délivrés par le même département des mines. Il semblerait que MHI aurait persuadé le département des mines de lui accorder un permis d'exploitation industrielle sur les terres qui appartiendraient à sa famille. En réalité, la carrière en question que MHI exploite ne dépasse pas plus de 20 m² dans la concession dénommée Mumba D2, départagée entre 7 personnes qui l'exploitent ensemble. Quand MHI a obtenu le permis d'exploitation industrielle, il avait, selon la loi régissant les mines, le droit à un vrai « carré minier » d'une superficie d'au moins 5 km². MHI espérait ainsi étendre ses droits d'exploitant industriel à partir de son exploitation actuelle ci-haut mentionnée en indemnisant directement les paysans propriétaires, qui en fait sont pour la plupart en partenariat avec d'autres exploitants. Dès le 1^{er} septembre 2001, une plainte fut déposée chez le procureur général mettant en cause deux paysans, Bayose Senkoko et Seburu Basharira, pour avoir vendu à MHI leur droit d'exploitation sans le consentement d'une tierce personne à qui ils avaient vendu une partie de la terre rachetée par MHI. En octobre 2001, MHI était en conflit avec le comptoir WBC qui exploite une superficie de 900 000 m² dans une concession dénommée Mumba D3 se trouvant à 1 200 m de distance de la concession Mumba D2 ci-dessus mentionnée. Un contrat signé en bonne et due forme le 16 mars 2001 entre le comptoir WBC et deux paysans propriétaires, Hitimana Pierre et Bazimaziki Kabano donne le droit à WBC d'exploiter la carrière Mumba D3. En faisant valoir le droit d'un espace de 5 km² qu'un permis d'exploitation industrielle lui

donnerait, MHI prétend que la carrière Mumba D3 de WBC est illégalement acquise car elle s'est superposée à la sienne « avec pour intention de nuire » et demanderait que WBC soit délogé pour aller s'implanter ailleurs.

Ce genre de conflit n'est pas nouveau dans le Masisi. Jusqu'à récemment les droits acquis à coup d'argent départageaient les terres de pâturage entre les forts et les faibles, transformant la région entière en une jungle où la loi du plus fort était la norme. Nous voilà revenus à la case départ dans le Masisi, les vaches sont désormais remplacées par les fameux « carrés miniers » d'exploitation du coltan.

III. Points de vue des populations rurales selon une enquête réalisée à Numbi (groupement de Numbi, collectivité de Buzi, territoire de Kalehe) du 28 au 30 août 2001.

Par Dr Mikolo Sofia

1. Entretien avec M. Maniriho Célestin, gérant d'une carrière d'exploitation du coltan à Numbi.

Q. Depuis quand avez-vous commencé l'exploitation de coltan?

R. Depuis février 2000.

Q. A qui appartient la carrière ?

R. La carrière se trouve sur le terrain de Kamali, mis en location à Félix.

Q. Comment Félix a-t-il pu louer ce terrain ?

R. Je ne connais pas les détails, mais je sais qu'il a loué ce terrain moyennant paiement d'une somme d'argent pour une durée indéterminée.

Q. Quelles sont les ressources minières que vous trouvez dans cette carrière ?

R. Nous exploitons principalement le coltan, mais il y a aussi la cassitérite, la tourmaline, le grenat rouge qui pour le moment ne trouvent pas un marché intéressant.

Q. Quelle est la main d'œuvre qui travaille pour vous ?

R. Nous recrutons notre main d'œuvre parmi les populations locales composées principalement des Hutu, Shi et Havu. Le recrutement est volontaire. Actuellement il y a un flux de jeunes gens en provenance du Sud et Nord-Kivu qui viennent ici à Numbi chercher du travail de creuseur. Nous acceptons les jeunes à partir de 12 ans. Nous avons un effectif de 600 (six cents) personnes en majorité de jeunes.

Q. Et ces jeunes de 12 ans n'étudient-ils pas ?

R. Vous savez que les écoles ont été détruites pendant les guerres et ces jeunes désœuvrés viennent chercher du travail. Mais actuellement les autorités politico-administratives ont aménagé un bâtiment et à la rentrée scolaire, nous allons demander aux plus jeunes de regagner l'école.

Q. Comment organisez-vous votre exploitation ?

R. Il y a d'abord le propriétaire de la carrière, ensuite il y a le gérant, les policiers recrutés par le gérant pour le contrôle, et enfin les creuseurs.

Q. Quel est le rôle spécifique de chacun ?

R. Le gérant supervise et fait la récolte du coltan exploité pendant la journée qu'il remet au propriétaire ou son délégué. Les policiers surveillent les creuseurs pour que ces derniers ne volent pas. Les creuseurs sont des journaliers qui n'ont aucun contrat. Ils sont embauchés par le gérant chaque matin quand ils se présentent.

Q. Comment se fait la rémunération ?

R. Le gérant est rémunéré par le propriétaire à un taux fixé dès l'engagement. Ce taux peut être revu à la hausse selon le bon vouloir du patron surtout quand on a réalisé une bonne production. Les policiers n'ont pas de salaire. Ils sont rémunérés en vendant au propriétaire le coltan volé par les creuseurs et saisi par eux au prix de 12 à 15 dollars américains le kg selon la teneur en tantale. Les creuseurs sont payés en fonction de leur production journalière au prix de 6 dollars américains le kg sans tenir compte de la teneur en tantale.

Q. Les négociants sont-ils impliqués directement dans l'exploitation du coltan ?

R. Non. Ils achètent soit au propriétaire ou son délégué au prix de 12 à 15 dollars le kg selon la teneur en tantale, soit aux creuseurs qui arrivent à voler leur production.

Q. D'où viennent ces négociants ?

R. Ils viennent de Goma mais aussi du Rwanda.

Q. Où vendent-ils leur produit ?

R. Certains vendent leur produit aux comptoirs de Goma, d'autres au Rwanda ou ailleurs.

Q. A quel prix les négociants revendent-ils leur marchandise ?

R. Je ne connais pas le prix.

Q. Quel est l'impact de la chute du prix de coltan sur le marché dans votre groupement ?

R. L'ambiance n'est plus la même que quand le coltan était bien payé. Malgré la chute du prix du coltan les effectifs des creuseurs n'ont pas diminué. Comme il n'y a pas d'autres sources de revenu, ils préfèrent continuer à creuser en attendant le jour où le coltan pourra retrouver sa valeur d'antan. Malgré la baisse du prix, le coltan paie mieux que les produits agricoles. A titre d'exemple, un sac de haricots de 100 kg coûte 10 dollars américains après plusieurs mois de travail alors que le creuseur gagne 6 dollars le kg dans plus au moins trois jours de travail.

Q. Qu'est ce que le boom du coltan a amené dans votre milieu ?

R. Avec le coltan il y a eu diminution du chômage, les déplacés internes ont pu trouver du travail, les élèves et enseignants pouvaient gagner leur vie autrement en attendant que l'école détruite soit réhabilitée.

Sur le marché, le prix en dollars des produits de consommation n'a pas changé. Cependant avec la dévaluation du franc congolais, on avait l'impression qu'il y a eu la hausse des prix.

Q. Qui gagne d'après vous dans cette exploitation ?

R. Tout le monde gagne. Il y a même des creuseurs qui se sont achetés des parcelles à Goma et d'autres des vaches.

Q. Quelles difficultés rencontrez-vous dans l'exploitation ?

R. Nous avons une carence d'outils. Dans les hauteurs nous avons du mal à trouver assez d'eau nécessaire pour le nettoyage afin de séparer le bon produit de la terre et d'autres saletés.

Q. Quels sont les outils dont vous disposez ?

R. Nous disposons de bêches, de pioches, de barres à mine, de burins, la poêle, de bidons vides, de casseroles et de tamis.

Q. Quelle est la moyenne de teneur dans les carrières de Numbi ?

R. La teneur varie entre 35 à 50 % en tantale.

2. Entretien avec M. Shombo, commissionnaire et représentant des Nyumba Kumi » (cellule composée de plus au moins 10 ménages).

Q. Quelles sont les ressources minières de votre groupement.

R. On trouve du coltan, de la cassitérite, de la tourmaline, du Wolfram, du grenat rouge et de l'or en petite quantité.

Q. Où sont-elles localisées ?

R. Nous comptons plusieurs carrières dans ce groupement :

1. Carrière de Fungamwaka (tourmaline et grenat rouge)
2. Carrière de Kamali (coltan et tourmaline)
3. Carrière de Ruvuga (cassitérite)
4. Carrière de Kakenge 1 et 2 (coltan, cassitérite)
5. Carrière de Longoyi (coltan)
6. Carrière de Franco (coltan)
7. Carrière de Rubishi (tourmaline, cassitérite, Wolfram)

Q. Qui sont les propriétaires de ces carrières ?

R. Toutes ces exploitations se font dans les pâturages appartenant aux éleveurs tutsi (Kamali, Kibirima, Félix, Franco, Ruvuga, Innocent et Eric) excepté une seule exploitation qui appartient à un hutu.

Q. Le pouvoir en place est-il impliqué directement dans l'exploitation minière ?

R. Je ne saurais dire plus. Très souvent nous voyons des militaires rwandais en tenue militaire. Après achat, ils rentrent en tenue civile.

Q. Que font les services publics dans l'exploitation ?

R. Normalement ils font l'acquisition des taxes d'exploitation et livrent les documents de voyage. Ils protègent aussi les intérêts des exploitants.

Q. Comment vivez-vous la chute de prix du coltan ?

R. La chute de prix a découragé beaucoup d'exploitants et ils seraient prêts à faire autre chose. Nous espérons que le prix va encore monter.

Q. Y a-t-il des conflits de terre dans les zones d'exploitation minière?

R. Il y a jusqu'à un seul cas qui a opposé deux personnes qui ont acheté une même carrière au même propriétaire. On est parvenu à les départager et chacun occupe une moitié de carrière.

3. Entretien avec Gashabizi, chef de centre de Numbi.

Q. Quel est l'impact de l'exploitation du coltan ici chez vous ?

R. Avec la chute de prix du coltan sur le marché, nous devons gérer un nouveau phénomène lié à l'exploitation de ce minerai ici chez nous, à savoir la prostitution. Presque les trois quarts des femmes vivant à Numbi ne sont pas mariées et viennent d'ailleurs. Certaines vivent en concubinage permanent avec les jeunes creuseurs, d'autres sont des prostituées ordinaires qui vendent leurs services à l'ensemble des creuseurs.

4. Entretien avec Shweka, administrateur du territoire assistant résidant de Kalehe.

Q. Quelles sont les principales ressources minières dans votre territoire ?

R. On trouve le coltan à Numbi, Nyabibwe ; de l'or à Shanje, le coltan et la cassitérite à Luzirantaka.

Q. Qui sont les grands propriétaires de ces exploitations ?

R. Généralement ce sont les Havu. Sur les hauts plateaux ce sont les Tutsi et les Hutu. Il y a aussi quelques propriétaires Tembo, Hunde, Shi et Nande, mais ils sont en minorité.

Q. Qui assure la main d'œuvre dans ces exploitations ?

R. Ce sont les Havu et les Shi.

Q. Quelles sont les relations qu'entretiennent ces propriétaires avec les autorités et les populations locales ?

R. Dans l'ensemble ils entretiennent de bonnes relations avec les autorités. Quant avec les populations locales, les relations ne sont pas bonnes. Les populations sont mécontentes des conditions dans lesquelles se font l'exploitation. Elles voient aussi de mauvais œil le fait que l'exploitation se fait dans les pâturages de grands propriétaires fonciers et ne profitent qu'à eux seuls.

Q. Les services publics sont-ils impliqués dans l'exploitation minière ?

R. Nous avons des agents qui inspectent les mines, font payer les taxes et établissent les statistiques.

5. Entretien avec Bashali Bokalos, animateur GTR (Groupe technique pour l'encadrement régionale de l'Eglise du Christ au Congo), collectivité de Bashali Mokoto, territoire de Masisi.

Q. Quelles sont les principales ressources minières de votre collectivité ?

R. On trouve la cassitérite à Kirumbu, Kivuye et Mpati ; la tourmaline à Bishusha et Bukombo (dans la collectivité du Bwito).

Q. Quels sont les principaux groupes qui exploitent ces richesses ?

R. A Kivuye ce sont essentiellement les militaires et les bandes armées et qui assurent leur propre main d'œuvre.

Q. Comment les populations perçoivent-elles l'exploitation de ces richesses ?

R. Les populations sont indignées par l'exploitation du sous-sol par les militaires et les bandes armées car elles ne connaissent pas la destination de ces matières premières et n'en profitent pas. Les populations auraient souhaité travailler comme main d'œuvre pour gagner un peu d'argent, mais ce sont les militaires eux-mêmes et les bandes armées qui creusent.

Q. Quels sont les liens que vous voyez entre l'exploitation minière et la guerre ?

R. Nous croyons que les Occidentaux ont utilisé l'Ouganda et le Rwanda pour envahir notre pays, afin qu'ils puissent exploiter nos richesses sans contrepartie.

Q. Y a-t-il des zones minières contrôlées par les milices ou les bandes armées ?

R. A Kivuye, il y a toujours affrontements entre les bandes armées et les militaires alliés qui se disputent le contrôle de cette zone.

Q. Comment se fait la commercialisation de ces matières premières dans les zones occupées par les bandes armées ?

R. Ce sont les Hutu congolais qui sont utilisés par les Interahamwe pour la commercialisation dans cette zone.

Q. Quel est l'état sécuritaire des zones minières occupées par les milices ?

R. En général les bandes armées n'inquiètent pas les populations tant que ces dernières ne se mêlent pas à leur exploitation.

Q. Pensez-vous qu'avec l'exploitation minière les Interahamwe ont changé d'objectifs ?

R. Je pense que tant qu'ils s'adonnent à l'exploitation des minerais dans les zones qu'ils occupent, ils pourraient sans doute s'investir davantage dans la commercialisation de ces matières premières. La vraie question est celle de savoir jusque quand ils vont tenir ces zones sous leur contrôle et de toute façon il est difficile de savoir ce qu'ils pensent eux-mêmes.

6. Entretien avec Mwicho Nyanguba, chef de localité, groupement Ihana, collectivité des Wanyanga, territoire de Walikale.

Q. Quelles sont les principales ressources minières dans votre collectivité ?

R. On trouve du coltan et de l'or dans les localités de Irameso, Kakungu, Mujuli, Bukatsha, Hombi, Nyaboraro, Mungwe, Koso, et Bibasirwa , mais aussi du diamant dans la localité de Mubi.

Q. Qui contrôle ces exploitations minières ?

R. Ce sont les Mayi-Mayi commandés par Ntashi Banga.

Q. Comment ces Mayi-Mayi se comportent-ils vis à vis des populations ?

R. Ils volent, pillent et violent et provoquent ainsi la fuite de la population.

Q. Où vendent-ils les matières premières qu'ils exploitent ?

R. Ils les vendent à Walikale centre et à Bukombo.

Q. Y a-t-il d'autres forces qui sont impliquées dans cette exploitation minière ?

R. Il y a les forces alliées qui sont impliquées dans l'exploitation du diamant et du coltan à Mubi.

Q. Qui assure la main d'œuvre dans les zones sous contrôle des alliés ?

R. La main d'œuvre est fournie par les seules populations locales.

Q. Quel est l'impact de l'exploitation de ces ressources minières dans votre localité ?

R. Ces ressources attirent la convoitise de toutes les forces belligérantes qui s'en disputent le contrôle et l'exploitation. Les autochtones qui ont accès à l'exploitation minière se livrent plutôt à la

boisson, et à la prostitution au lieu d'investir comme il faut les profits qu'ils en retirent.

Q. Qui sont les grands propriétaires de ces exploitations minières ?

R. Ces exploitations appartiennent à Ndakara, Mugurandimu Tumba, Katenga, tous de l'ethnie Nyanga.

IV. CONCLUSIONS PARTIELLES

1. Le Chaos autour de l'exploitation et de la commercialisation du coltan dénote un vide d'Etat et un problème de légitimité qui sont la toile de fond de la crise qui déchire la RDC. Les multiples contrats qui sont signés par les acteurs politiques toutes tendances confondues ressemblent plus aux investissements à haut risque dont la durée de vie ne dépendra que de la durée de la crise. Et dans ce sens, **le contrôle des ressources est un enjeu important dans la guerre au Congo autant pour les belligérants et leurs alliés que pour les bandes armées interahamwe et mayi-mayi.**
2. Le contrôle des ressources par les militaires et les bandes armées rend d'autant plus difficile la démobilisation, le désarmement et la réinsertion de ces forces armées. **Le kalachnikov est devenu non seulement une sécurité physique et psychique mais aussi une sécurité économique. De solutions de rechange à ces formes de sécurité s'imposent pour tout programme de démobilisation, de désarmement et de réinsertion qui se veut réaliste et crédible.** La fin de la guerre et la paix durable sont à ce prix.
3. La redistribution de la manne du coltan est loin d'être équitable. Les circuits mafieux bien organisés se sont taillés la part de lion. Avec la chute du prix du coltan sur le marché mondial, ces mêmes circuits vont trouver d'autres créneaux profitables et **les populations civiles restent les grands perdants dans l'affaire.**
4. Le lien entre les profits du commerce du coltan et la guerre à l'Est du Congo est parfaitement logique. **Cependant l'embargo**

- temporaire sur le coltan et autres ressources minières tel que proposé par le lobby international et le rapport de l'ONU risque de pénaliser encore davantage les populations civiles réduites à la survie plutôt que mettre fin à la guerre.** Dans le cas du Burundi, contrairement aux résultats escomptés, l'entreprenariat privé a tiré profit de l'embargo imposé, seuls les populations rurales ont payé le prix fort et l'intensité de la guerre n'a pas diminué pour autant.
5. Les conséquences d'une exploitation chaotique du coltan sur la santé des populations prêtes à s'exposer à n'importe quel risque juste pour une question de survie exige un minimum de régulation pour éviter les carrières ayant un potentiel radioactif. **Mais qui imposera cette régulation dans un contexte de vide d'Etat ?**
 6. Quant au territoire de Masisi, il y a un risque que les conflits autour des pâturages et les querelles autour des carrés miniers exacerbent les tensions entre individus et communautés ethniques.